



DOSSIER

Roms, décollons les étiquettes

Athènes
en proie au racisme

Rencontre
avec Léonora Miano

VOUS AVEZ DIT BIZARRE ?

Dans les permanences, les centres d'hébergement ou les centres de rétention les militants et militantes de La Cimade se confrontent à une multitude d'histoires dramatiquement absurdes. Cette rubrique est dédiée à ces histoires et les vôtres y sont les bienvenues !

Vous pouvez envoyer vos textes à causescommunes@lacimade.org

« Errare humanum est, perseverare diabolicum »

Habib se souvient de son dernier passage au centre de rétention de Cornebarrieu. Il a failli y laisser la vie. C'était en mars dernier. Habib est atteint d'une grave maladie qui provoque la création de caillots sanguins qui peuvent aller se loger dans son cerveau et provoquer sa mort en quelques jours s'il n'est pas traité. En mars 2012 donc, il fait l'objet d'un contrôle d'identité et se retrouve en garde-à-vue. Il signale immédiatement sa pathologie et son besoin vital de poursuivre son traitement. Mais bon, en garde-à-vue, on entend tellement de choses et puis ces étrangers sont prêts à tout pour ne pas être expulsés. Donc on ne l'écoute pas. Il verra bien avec le médecin du centre de rétention. Vingt-quatre heures plus tard, il rencontre enfin le médecin mais il faut vérifier les informations médicales qu'il avance, essayer de contacter ses médecins et puis il faut se procurer son traitement. On perd donc encore un temps précieux pendant lequel Habib n'a pas accès à son traitement. Si bien que son état de santé s'aggrave en quelques heures et qu'il fait un malaise. Il est conduit en urgence à l'hôpital. Merde, il ne racontait pas des bobards. La préfecture ne veut pas se rendre à l'évidence et maintient une escorte policière pendant plusieurs jours devant sa chambre à l'hôpital. On sait jamais peut être que les docteurs pourront le remettre sur pied afin qu'ils puissent

reprandre la procédure de reconduite. Mais bon là, ça a l'air sérieux et Habib a l'air bien mal en point. La rétention est finalement levée à contre-cœur. Habib est entre la vie et la mort. Il restera un mois et demi à l'hôpital. La semaine dernière, quelle n'est donc pas ma stupéfaction quand je vois revenir Habib dans ma permanence au centre de rétention. Il m'explique que depuis sa sortie de l'hôpital, il a pu trouver un hébergement stable, qu'il est régulièrement suivi par les médecins et que sa santé s'est nettement améliorée même s'il y a une nouvelle alerte sur ses dernières analyses sanguines. Il m'explique qu'il se rendait à son cours de français quand il s'est fait contrôler par la police. Il a expliqué sa situation mais la préfecture a décidé de remettre le couvert et de le replacer au centre de rétention. Il n'a pas eu accès à son traitement pendant toute la durée de la garde-à-vue... Le tribunal administratif de Toulouse a ordonné la libération d'Habib dont les analyses sanguines étaient à nouveau alarmantes. À l'audience, le représentant de la préfecture a assuré que s'il y avait un réel risque pour sa santé, le service médical l'aurait signalé. « Errare humanum est, perseverare diabolicum »

Pablo, publié dans Planète CRA janvier 2013

De l'éthique dans l'accompagnement des mineurs étrangers isolés

Mineur d'origine guinéenne venant d'arriver en France, Mohamed se présente à un centre d'hébergement pour mineurs étrangers isolés : le Caomida Stéphane Hessel. Il est muni de son acte de naissance, mais doutant de l'authenticité de ce document, les intervenants de la structure préfèrent accompagner Mohamed au commissariat, antichambre d'un placement en rétention et d'une éventuelle expulsion. Il sera finalement libéré par le juge de la liberté et de la détention qui confirme le caractère déloyal de son interpellation.

Publié dans Crazette n°6 janvier 2013

Dormir dans sa voiture trouble gravement l'ordre public

Pour avoir « troublé l'ordre public », le préfet des Hauts-de-Seine prend une OQTF contre Ionut, de nationalité roumaine. Officiellement, parce qu'il conduisait en état d'ivresse et sans permis. En réalité, il dormait dans sa voiture, son permis en poche ; par ailleurs, étant diabétique, il ne consomme pratiquement jamais d'alcool. Le tribunal administratif lui a donné raison, la décision du préfet a été annulée et Ionut a retrouvé sa liberté.

Publié dans Crazette n°6 janvier 2013

LE TRAIT DE... XAVIER GORCE

Xavier Gorce est dessinateur, illustrateur et peintre à ses heures. Collaborateur du Monde.fr depuis 2002, il créé en 2004 la série « Les Indégivrables », des manchots givrés d'une banquise pas si différente de notre monde.



Regards

6 Actualités

La circulaire de régularisation, une application très hétérogène.
Échos de différentes régions.

Athènes en proie au racisme,
rencontre avec Nathalie Simonnot de Médecins du Monde et reportage photo de Stephanos Mangriotis.



10 Point chaud

Centres de rétention, une défense des droits au rabais

11 Initiatives

CRA, de JB Meybeck, une bande dessinée pour parler autrement des centres de rétention.

Accompagner les personnes étrangères victimes de violences.

13 Juridique

La Cour européenne des droits de l'Homme condamne la France pour sa législation d'exception en Outre-mer.

Le dossier

14 Roms, décollons les étiquettes!



Les Roms, ces « voleurs de poules » ou « ennemis de l'intérieur » qui servent si souvent de boucs émissaires à travers des préjugés anciens et récurrents ne sont-ils pas avant tout des pauvres comme les autres? Le dossier revient en particulier sur la situation des Roms originaires de Bulgarie et de Roumanie, citoyens européens et pourtant...

20 Actions

À Lyon, La Cimade et des avocats s'organisent en une « vigie juridique » pour les droits des Roms roumains et bulgares. À Paris, le Secours catholique tente de « faire bouger les schémas »...

22 Portrait

Le parcours d'une famille rom de campements en campements, jusqu'à un hébergement en hôtel...

23 En débat

Les Roms, des citoyens européens [presque] comme les autres?

Trajectoires

26 Parcours

Loutre et Rusalina, un campement rom, une amitié, des émotions, du politique?



27 La chronique

Et vogue la roulotte...
par Hervé Hamon

29 Carnets de justice

Points de vue: le pluriel est un plus.

Expressions

30 Rencontre

Léonora Miano, écrivaine, revient sur son dernier ouvrage Habiter la frontière.

31 À lire, à voir

Romans, bande dessinée et littérature jeunesse pour lire autrement les migrations...

34 La photo de Causes Communes

Europa inch'Allah
de Stephanos Mangriotis



Édito

De l'intention aux faits

Le sort dévolu aux populations roms en France ne laisse pas d'inquiéter alors même que des signes encourageants semblaient annoncer des jours meilleurs, à la faveur d'une circulaire d'août 2012 et de la nomination d'un délégué interministériel. Si des avancées sont notables, de l'intention aux faits, le constat reste implacable. En plein milieu de l'hiver, des évacuations se poursuivent sans proposition alternative d'hébergement comme le prévoyait pourtant la circulaire, on constate aussi des refus de scolarisation, ou encore l'absence de levée des mesures transitoires en matière d'accès à l'emploi.

Cas isolés, grippage de la machine administrative? On pourrait le penser si cette dissonance entre le discours et les actes ne concernait que l'action publique en direction des Roms. À regarder de près la politique d'immigration proposée depuis quelques mois, l'intention et les faits ne font décidément pas bon ménage.

De la volonté de rompre avec la politique du chiffre à l'affirmation du maintien d'un nombre massif d'expulsions et d'un nombre limité de régularisations, de l'ambition d'une politique entièrement refondée à l'annonce de la modification, seulement à la marge, du CESEDA (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile), du principe de l'égalité des droits au maintien d'un régime d'exception pour les migrants d'outre-mer, de l'urgence à la modération en matière de droit de vote des étrangers..., les dissonances vont bon train et avec elles, un wagon de désillusions.

Certes, le gouvernement actuel traite mieux les étudiants étrangers, a mis fin à la franchise AME (Aide médicale d'État), au délit de solidarité, a facilité la régularisation de quelques catégories de personnes sans papiers..., mais un renversement de politique, des raisons d'espérer, la perspective d'un souffle nouveau, non.

Le souhait de ne pas brusquer une opinion publique malmenée en période de crise, moins propice aux solidarités collectives, expliquerait-il ces attermoissements, ces reculs intempestifs? Dans une récente enquête du CEVIPOF (janvier 2013), 70% des sondés jugeaient qu'il y avait « trop d'étrangers en France » et 62% que l'on « ne se sentait plus chez soi comme avant ».

Faut-il accompagner les peurs et le repli sur soi au risque de les conforter et de les justifier? L'homéopathie ne fonctionne pas toujours. Ce serait plutôt d'un électrochoc politique dont nous aurions collectivement besoin, pour créer une rupture, signifier que l'immigration est une richesse et une partie de la solution à nos problèmes. Il n'est pas trop tard, mais le temps est compté.

Jean Claude Mas | SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CIMADE

 **lacimade.org**

Vous pouvez actuellement sur le site de la Cimade



Télécharger
le rapport de la Coordination française pour le droit d'asile
Droit d'asile en France. Conditions d'accueil, état des lieux 2012



Commander
le tee-shirt
« Il n'y a pas d'étrangers sur cette terre »

Suivez
l'actualité de La Cimade en vous abonnant à la newsletter.

« Causes communes »
le journal trimestriel de

La Cimade
L'humanité passe par l'autre

La Cimade est une association de solidarité active avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Avec ses partenaires à l'international et dans le cadre de ses actions en France et en Europe, elle agit pour le respect des droits et de la dignité des personnes.

PRÉSIDENT: Patrick Peugeot
64, rue Clisson 75013 Paris
tél.: 01 44 18 60 50
www.lacimade.org

ABONNEMENTS
4 numéros - 1 an: 15€
(étranger: 20€)

Pour les changements d'adresse, prière de retourner la dernière étiquette.

La reproduction des articles doit faire l'objet d'une autorisation. Les photos sont de droit réservé.

ISSN 1262 - 1218

Imprimé sur papier provenant de forêts gérées durablement



COMMISSION PARITAIRE: 0513 G 90850

DÉPÔT LÉGAL: 3^e trimestre 2012

DIRECTEUR DE PUBLICATION: Patrick Peugeot

RÉDACTRICE EN CHEF: Agathe Marin

COMITÉ DE RÉDACTION: Françoise Ballanger, Maya Blanc, Pierre-Yves Bulbeau, Dominique Chivot, Michel Delberghe, M.G. Anette Smedley, Didier Weill.

ICHOGRAPHIE: Loutre Barbier, Alain Keler, Stephanos Mangriotis, Jean-Benoît Meybeck, Vali

ONT ÉGALEMENT COLLABORÉ À CE NUMÉRO: Alain Le Goanvic et Hervé Hamon.

PHOTO DE COUVERTURE: Sarah devant sa maison, Lyon.
© Loutre Barbier

QUATRIÈME DE COUVERTURE: La fausse publicité de la quatrième de couverture a été réalisée par Rafael Flichman

CONTACT: causescommunes@lacimade.org

CONCEPTION GRAPHIQUE:

© ANATOME, Magdalena Holtz

MAQUETTE: atelier des grands pêcheurs

IMPRESSION: Imprimerie Moderne de Bayeux

CIRCULAIRE DE RÉGULARISATION

Des conditions d'application très diverses

Les interprétations de la circulaire varient selon les préfetures.

Fallait-il attendre un profond changement dans les procédures d'examen de régularisation des personnes étrangères en situation irrégulière? Trois mois après la publication de la circulaire du 28 novembre 2012 édictée par le ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, le constat reste très mitigé.

Sceptiques quant à l'utilité d'une circulaire précisant seulement les critères de la loi actuelle, trop restrictive, les associations de défense des droits des étrangers, et en particulier La Cimade, s'inquiètent de ses conditions d'application particulièrement hétérogènes sur l'ensemble du territoire. Elles relèvent aussi que les dispositions de cette circulaire, par définition non-contraignantes, donnent lieu à des interprétations diverses.

Signe d'une certaine évolution, des préfets, dans le Rhône, le Gard ou le Doubs, ont rencontré les associations ou organisé des réunions sur les nouvelles modalités d'examen des demandes. Certaines administrations ont aussi complété l'information, via la publication de guides d'accueil ou leurs sites Internet. « Le texte contient certes des avancées », reconnaît Marie Hénocq, responsable de la commission migrants de La Cimade. Mais cette affirmation est aussitôt tempérée :

« Certaines décisions continuent de relever de l'arbitraire le plus total », souligne-t-elle. De fait, les associations restent très prudentes, en conseillant aux personnes et aux familles de ne déposer que des dossiers complets correspondant aux stricts critères du texte. C'est un tour de France de situations contrastées, que

relèvent les groupes locaux de La Cimade. Faut-il y voir une volonté de limiter l'accès aux droits ou la crainte des services de devoir gérer un afflux de dossiers ?

« Certaines décisions continuent de relever de l'arbitraire le plus total »

La préfecture des Bouches-du-Rhône rechigne à enregistrer les demandes des Algériens et des Tunisiens, contrairement aux instructions du texte. À Paris comme à Toulouse et à Dijon, les services exigent des pièces qui ne sont pas prévues par la loi, comme le passeport en cours de validité. Dans un guide d'informations sur les conditions de séjour, la préfecture de Bordeaux ne présente que les seuls cas de « situations exceptionnelles » prévues dans la circulaire, en rejetant des dossiers relevant pourtant de dispositions légales existantes. Parmi les critères controversés, l'appréciation de la « maîtrise élémentaire » du français reste un motif aléatoire de rejet d'enregistrement des dossiers. À Rennes, cette condition justifie un refus de délivrer les formulaires de régularisation. Dans le Val-de-Marne, « l'examen » est pratiqué dans les files d'attente ou au feeling derrière le guichet, comme dans les Yvelines. De nouvelles dispositions étaient surtout attendues pour les travailleurs sans-papiers, les enfants scolarisés et les conjoints d'étrangers en situation irrégulière. Là également, les services adoptent des positions très diverses. En l'absence

d'instructions complémentaires, aucune assurance n'a été fournie à propos des salariés non déclarés. En Seine-Saint-Denis et dans le Val-d'Oise, les employeurs de

sans-papiers devraient échapper aux poursuites pénales, à condition de payer les cotisations sociales ou de fournir des fiches de paie. Mais c'est loin d'être une décision généralisée. Pour les conjoints étrangers dont l'un demande sa régularisation, l'administration des Bouches-du-Rhône semble ignorer la dérogation prévue dans la circulaire et renvoie à la procédure du regroupement familial gérée par l'Office Français pour l'immigration et l'intégration (OFII). Face à cette multiplicité de réponses au regard de l'objectif d'un maximum de 30 000 régularisations annoncé par le ministère, Marie Hénocq, redoute « l'application de quotas par les préfetures » et assure que, depuis le terrain, La Cimade veillera à l'application de ce texte et de la loi. ■

Michel Delberghe

La circulaire de régularisation a été publiée avant que des mesures soient prises pour améliorer les conditions d'accueil des préfetures. Ici à la préfecture de Paris.



© Jean Larive / La Cimade

LE MOT

Candidat à l'immigration

ENTRETIEN AVEC MARTINE ROUSSEAU, AUTEUR ET CO-ANIMATRICE DU BLOG LANGUE SAUCE PIQUANTE

Qu'est-ce qu'un candidat ?

D'après Le Robert, c'est une « personne qui postule une place, une fonction, un poste, un titre, un mandat électoral » ou « se présente à un examen, un concours. » *Candidat* et *chandelle* ont la même racine latine, *candere*, brûler, « être chauffé à blanc » car *candor*, c'est la « blancheur éclatante », d'où la candeur ! À Rome, les candidats aux fonctions publiques s'habillaient de blanc pour montrer la pureté de leurs

Vous avez écrit un billet à propos de cette expression sur votre blog en 2005...

Le terme était alors très utilisé dans la presse, ce qui me choquait. Comme si un migrant révisait, dans le calme, la géographie, l'histoire, la langue de son pays de destination ! Comme s'il allait passer un diplôme d'immigration ! On n'en est pas loin dans les volontés politiques, ainsi à l'été 2011 : « Claude Guéant [ex-ministre de l'Intérieur], qui se fixe l'objectif de réduire de 20 000, en un an,

Comme si un migrant révisait, dans le calme, la géographie, l'histoire, la langue de son pays de destination !

intentions et laisser transparaître leurs « blessures reçues en combattant pour la République » (Daniel Brandy, *Motamorphoses*).

Qu'imaginez-vous en lisant « candidat à l'immigration » ?

J'imagine une salle d'examen, des candidats, chacun à sa table, recueillis sur leur copie. C'est faire fi des bateaux surchargés qui coulent. Un candidat à un concours lutte et affronte une concurrence dans un objectif défini. Pour un migrant, les contours de l'objectif sont plus incertains et les risques sont grands : il peut y aller de la vie, que l'on perd dans un bateau qui chavire, car il porte trop de... « candidats ».

le nombre d'immigrants légaux, exige que les étrangers voulant s'installer en France aient une « maîtrise de la langue française » comparable à celle « d'un élève en fin de scolarité obligatoire. » Parler de « candidats à l'immigration » rend propres, nets, mesurés, et mesurables, les « flux migratoires. » Cette langue de bois minimise une situation risquée, un exil cruel imposé par la guerre, la misère.

■ **Propos recueillis par Maya Blanc**

* *Mort d'un père* (publie.net) et *Elle était là* (Passage d'encre)

3 QUESTIONS À NATHALIE SIMONNOT, DIRECTRICE ADJOINTE DU RÉSEAU INTERNATIONAL DE MÉDECINS DU MONDE (MDM)

En Grèce, le racisme se répand comme une tumeur



© Stephanos Mangriotis / Collectif Dekadrage

Graffiti antifasciste dans le quartier de Perama où la plupart des migrants Égyptiens vivent et travaillent.

Vous êtes allée régulièrement en Grèce ces dernières années...

Je vais en Grèce depuis 42 ans tous les ans pour des raisons personnelles puis professionnelles. La crise grecque est très lourde. Les fonctionnaires ont vu leur salaire diminuer de 20 à 50%. Il faut imaginer cela : un matin, ouvrir son courrier et y apprendre que

son salaire est coupé en deux. Plus de la moitié des jeunes sont au chômage. Aujourd'hui, on doit payer un droit d'entrée à l'hôpital. Face à la crise, les programmes de Médecins du Monde (MdM), dont l'objectif est d'aller vers les

populations qui n'ont pas accès aux soins, ont doublé en Grèce.

Quels sont les premiers signaux qui vous ont alertée quant à l'accueil des migrants en Grèce ?

Je vais régulièrement sur une île peuplée de 3500 habitants. Quand les premiers sans-papiers s'échouaient sur l'île, les gens allaient les voir, leur donnaient à manger. Mais en 2011, en six mois, 6000 étrangers sont arrivés sur l'île. C'est le double de la population ! Les habitants n'osaient plus traverser la place, s'asseoir au café. Quand on n'est plus en capacité de réagir, on décide de ne plus voir. Aujourd'hui, j'ai du mal à reconnaître le pays. L'hospitalité était une valeur fondamentale. Parce qu'elle était au cœur de la philosophie des anciens, mais aussi parce que la Grèce est un pays de marins.

Quel est le climat à Athènes ?

On vit en Grèce ce qu'on a vécu dans les années 30 à Berlin. Le discours d'Aube Dorée, parti de droite néonazi, est simple : « Les étrangers sont responsables de la crise, ils apportent la pauvreté et la maladie, il faut s'en débarrasser ». Depuis 2010, se multiplient les attaques racistes, violentes, en bandes, envers des personnes isolées. À Athènes, vous pouvez voir débarquer à un coin de rue, des bandes de vingt motards en noir, qui cherchent l'étranger qu'ils vont pouvoir démolir. Une fois, six motos ont tourné autour du camion d'échange de seringues de MdM pendant vingt minutes. On a caché l'infirmier grec de couleur sous le lit d'examen. Un interprète afghan de MdM a été tabassé, avec le gros logo MdM sur le dos, et laissé pour mort dans la rue.

Comment réagissent les pouvoirs publics et la population face à ces crimes racistes ?

Après le meurtre d'un jeune Pakistanais, le 17 janvier, pour la première fois les auteurs ont été arrêtés. Mais en deux ans, il n'y avait eu aucune inculpation, arrestation, ou jugement ! Il y a une impunité totale des crimes racistes. La peur se lit sur les visages des étrangers, c'est épouvantable. Le racisme se répand comme une tumeur. Par exemple, il y a de plus en plus de programmes d'associations réservés aux seuls Grecs. De plus en plus de bailleurs de fonds ne veulent plus donner qu'aux Grecs.

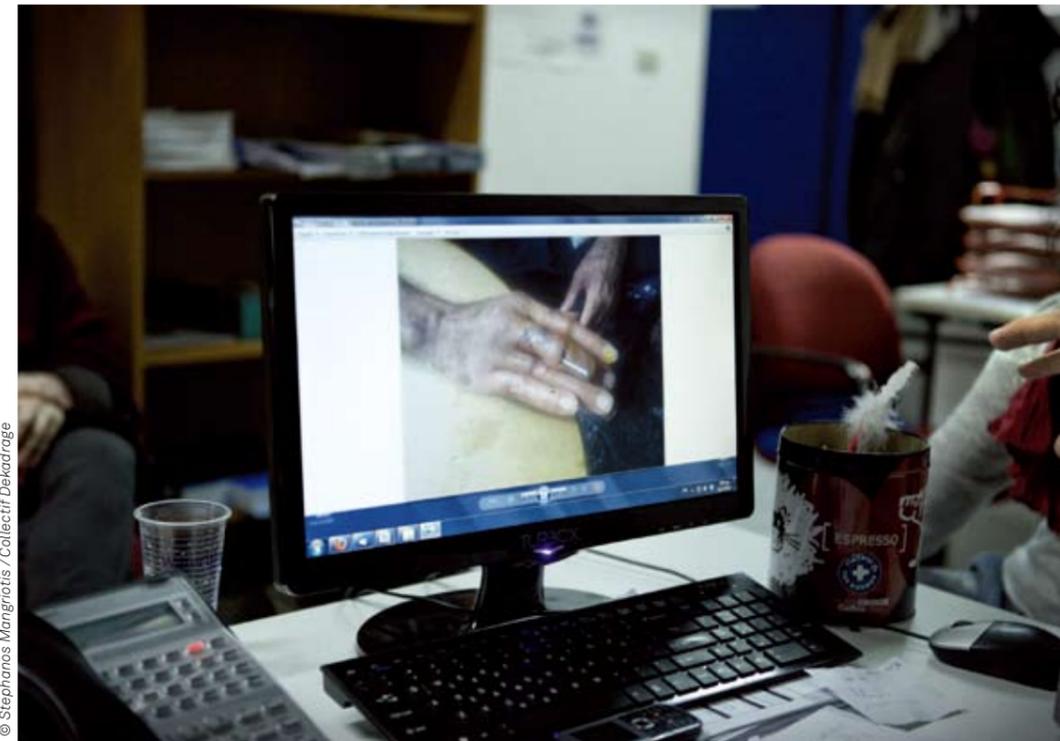
Comment agir, alors ?

MdM a mis en place, avec une douzaine d'associations, un programme pour dénombrer

Dans les bureaux de Médecins du Monde au centre d'Athènes, l'écran d'ordinateur montre la main d'un Afghan qui a été victime d'une attaque raciste. Ils lui ont brutalement cassé le doigt, qui a du être opéré et une tige métallique a été mise en place par les médecins. L'ONG reçoit beaucoup de cas de violence raciste, et leur politique de l'anonymat des patients rassure les migrants, qui ont peur d'être poursuivis par la police après leur attaque.

les crimes racistes et a lancé un programme de sensibilisation des jeunes, appelé Arketa, - assez. Jusqu'en 1974, il y a eu en Grèce une dictature fasciste. Ceux qu'on appelle les résistants, en Grèce, ce sont des gens qui ont cinquante, soixante ans ! Les combats pour l'égalité, pour la démocratie, pour les droits de tous, ils les ont dans leurs tripes. La seule solution, c'est de secouer les gens. ■

Propos recueillis par Marie Mortier



© Stephanos Mangriotis / Collectif Dekadrage

TÉMOIGNAGE

Simon, Bangladeshi, depuis 5 ans en Grèce, cuisinier.

La nuit du 17 juillet 2012, Simon se baladait sur Akadimias (dans le centre d'Athènes) quand trois personnes en motos sont venues derrière lui et l'ont fait tomber par terre à coups de pied. Ils lui ont crié « *pakistanais, noir!* ». Il leur a dit qu'il était du Bangladesh, ils ont répondu avec des coups de pied. Il a vu des vestes noires et a compté sept coups avant de tomber inconscient. Il s'est réveillé à l'hôpital avec ses lèvres déchirées, ses deux dents de devant et son bras droit cassés. Les trois hommes lui ont aussi volé son portable et son iPad. À l'hôpital, les médecins lui ont dit qu'ils ne pouvaient pas opérer son bras parce qu'il n'avait pas de papiers. Six mois après l'attaque, il a encore un plâtre pour tenir ses os cassés et il ne peut pas travailler. Il a fait une demande pour sa régularisation mais il a peu d'espoir que cela aboutisse. Il réfléchit sérieusement à retourner au Bangladesh pour s'occuper de son bras. Désormais, il a très peur de marcher dans les rues d'Athènes. Il passe donc la plupart de son temps chez lui sur Internet et dans un restaurant bangladeshi en bas de sa maison. ■



La radio de la main droite de Simon. Sans papiers, il n'a pas le droit de se faire opérer à l'hôpital public et une clinique privée lui a demandé 5000 €.

Reportage photo extrait de Les autres victimes de la crise grecque Photographies et témoignages, Athènes, décembre 2012-janvier 2013 Stephanos Mangriotis / Collectif Dekadrage

ENFERMEMENT ET EXPULSIONS

Centres de rétention, une défense des droits au rabais

La mission des associations présentes dans les centres de rétention malmenée par le ministère de l'Intérieur.

Depuis janvier 2010, les associations qui interviennent auprès des personnes étrangères enfermées dans les centres de rétention sont choisies par le ministère de l'Intérieur dans le cadre d'un marché public. Cette mise en concurrence des associations avait été vivement critiquée par La Cimade, présente dans les centres de rétention depuis 1984. Il s'agissait en

d'offre se sont avérées plus restrictives et plus contraignantes que les conditions dans lesquelles elles intervenaient jusque-là. La première version de l'appel d'offre était particulièrement inacceptable, non seulement les moyens étaient drastiquement réduits, mais elle prévoyait en outre d'encadrer strictement l'action et la liberté de parole des associations en les soumettant

d'apporter aux personnes étrangères retenues un accompagnement juridique de qualité. Si cette nouvelle péripétie du marché public de la rétention est en train de se dénouer dans la négociation, elle révèle cependant une posture inquiétante du ministère de l'Intérieur et du gouvernement. Ainsi, observe David Rohi, responsable de la commission éloignement à La Cimade, « plutôt que d'aller vers l'amélioration de la défense des droits des étrangers enfermés, nous avons dû lutter pour éviter une dégradation importante. Et en Outre-mer, où pourtant les droits fondamentaux sont les plus bafoués en raison d'un régime juridique d'exception et d'un enfermement massif, les moyens financiers prévus sont si insuffisants que la proposition de La Cimade a été rejetée et que celle-ci est réquisitionnée le temps de publier un nouvel appel d'offre. »

Enfin et surtout, dans ce nouvel appel d'offre, et ce après avoir annoncé publiquement l'abandon de la politique du chiffre, le gouvernement prévoit toujours d'enfermer massivement. Et jour après jour, dans les centres de rétention, les intervenants de La Cimade continuent de constater des violations des droits : arrestations abusives, expulsions de parents d'enfants français, de familles (même si leur nombre a diminué), de demandeurs d'asile, etc.

« Dans ce contexte répressif, il est indispensable que les associations puissent jouer leur rôle de vigie, témoigner, défendre les droits et peser pour une véritable rupture avec la politique générale menée à l'encontre des personnes étrangères. » conclut David Rohi. ■

Agathe Marin

à une clause de confidentialité. Or celles-ci constituent le seul contre-pouvoir dans ces lieux de privation de liberté fermés au regard des journalistes. Le ministère de l'Intérieur a dû revoir rapidement sa copie, supprimant les points les plus controversés mais laissant à discussion nombre de conditions contestables. Par exemple, l'obligation pour les associations de prévenir le chef de centre lorsqu'elles s'apprentent à déposer un recours pour défendre une des personnes retenues. C'est sur la base de cet appel d'offre au rabais que les associations ont postulé, et ont commencé à négocier point par point pour essayer de rétablir des conditions permettant

« Dans ce contexte répressif, il est indispensable que les associations puissent jouer leur rôle de vigie, témoigner, défendre les droits et peser pour une véritable rupture avec la politique générale menée à l'encontre des personnes étrangères. »



© Jean-Benoît Meybeck



Lire l'intégralité sur <http://blogbd.meybeck.net/>

Accompagner les personnes étrangères victimes de violences...

Depuis 2004, La Cimade en Île-de-France organise un accompagnement spécifique pour les personnes étrangères victimes de violences.

Trois permanences spécifiques ont été ouvertes avec des bénévoles formées pour répondre à ce public. Ces bénévoles sont, pour l'instant, uniquement des femmes parce que certains des récits de ces victimes, majoritairement des femmes, peuvent difficilement être racontés à des hommes. Toutefois des hommes peuvent aussi être victimes de violences conjugales. En 2011 sur 400

les pays, parfois même de Grèce, du Japon ou des États-Unis. Particulièrement difficiles sont les situations des Algériennes. L'accord franco-algérien, supérieur à la loi française, ne prévoit aucune protection en cas de violence. Les Algériennes victimes de violence n'ont donc pas droit à une carte de séjour à ce titre, comme le Code de l'entrée et du séjour le prévoit pour les autres nationalités.

pour apprendre que les femmes ne doivent pas parler des maris, comme elle l'a fait». Difficile de porter plainte, explique-t-elle ; d'autres ont essayé, mais il n'y a pas eu d'enquête : « Cela fait peur ». Anne raconte la situation d'une jeune femme marocaine. Épouse d'un Franco-marocain qui la maltraitait « un peu par habitude », jusqu'au jour où sa belle-mère ne l'appréciant plus, elle a été « tabassée » violemment. Après avoir porté plainte, elle a fini par quitter le domicile conjugal, perdant la régularité de son séjour en France. « Elle aura un titre de séjour, dit Anne, à cause des violences subies ».

Car, en fuyant la violence, nombreux sont ceux et celles qui se retrouvent également sans papiers. La Cimade les accompagne donc dans leurs démarches juridiques pour les sortir de la précarité administrative à laquelle ces personnes se trouvent trop souvent condamnées. Or malgré les protections prévues par la loi, il reste encore beaucoup à faire dans les pratiques. « Par exemple, de plus en plus de préfectures demandent où en est la plainte avant de délivrer un titre de séjour, ce qu'elles n'ont pas droit de faire. Et nous nous retrouvons dans des situations terribles car nous constatons dans le même temps que de plus en plus de plaintes sont classées sans suite, sans que l'on comprenne pourquoi. C'est à la fois dire aux victimes que les violences dont elles ont été victimes n'étaient pas si graves, et les priver de protection, alors que la plainte a été reçue, que les preuves existent !! » s'indigne Violaine Husson, qui coordonne ces permanences en Île de France. De nombreux combats restent encore à mener !

Didier Weill et Anette Smedley

personnes reçues, précise Violaine, douze étaient des hommes. Anne, bénévole de la permanence Bastille, raconte l'histoire de cet homme algérien spolié très systématiquement par la famille de sa femme. Après l'avoir dépouillé de toutes ses économies, « on l'a poussé dehors. Quand il est arrivé à la permanence, il n'avait plus rien, dit Anne. Une vraie escroquerie en bande organisée ! » Même si elles sont en majorité maghrébines et africaines, les femmes se présentant à la permanence viennent de tous

Catherine, bénévole, reçoit Hadja Kadidiatou Baldé pour laquelle elle espère déposer une demande de protection. Cette femme musulmane ne peut pas retourner en Guinée, son pays, car elle y est menacée en raison de la publication d'une autobiographie, *Qui mon mari !* Elle y raconte les violences faites aux femmes dans son pays. Elle a été flagellée par trois fois, harcelée et verbalement menacée par les islamistes de son quartier, qui l'enjoignaient de « lire le Coran



© Vail

ARRÊT DE SOUZA RIBEIRO DE LA CEDH

UN PREMIER PAS VERS LA FIN DU DROIT D'EXCEPTION EN OUTRE-MER ?

L'ARRÊT DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME ÉBRANLE CONSIDÉRABLEMENT LE RÉGIME D'EXCEPTION CONSTRUIT PAR LA FRANCE DANS CES TERRITOIRES LOINTAINS.

En Guadeloupe, en Guyane ou encore à Mayotte, il n'existe pas de recours suspensif contre les mesures d'éloignement. C'est-à-dire que les personnes peuvent être expulsées sans avoir pu contester la mesure d'éloignement, dont ils font l'objet devant un juge. Depuis l'Outre-mer, les 30 000 expulsions, qui ont lieu chaque année, sont particulièrement expéditives, elles se réalisent en moyenne en moins de vingt-deux heures, moins de vingt heures pour Mayotte. Comment déposer un recours et se rendre à une audience dans ces conditions ? L'affaire sur laquelle s'est prononcée la Cour européenne des droits de l'Homme était particulièrement emblématique de la violation des droits fondamentaux, dont peuvent être victimes régulièrement les personnes migrantes dans les départements d'Outre-mer. Interpellé le 23 janvier 2007, M. De Souza Ribeiro, de nationalité brésilienne, vivait en Guyane depuis l'âge de sept ans. Du fait de ses liens familiaux et privés, il était légalement protégé contre une expulsion. Cependant, il fut expulsé cinquante minutes exactement après avoir déposé un recours auprès du juge administratif, et moins de trente-six heures après avoir été arrêté lors d'un contrôle routier. Dans son arrêt du 13 décembre 2012, la CEDH a estimé « que la reconduite à la frontière du requérant a été effectuée selon une procédure mise en œuvre de façon extrêmement rapide, voire expéditive, ne lui ayant pas permis d'obtenir, avant son éloignement, un examen de la légalité de cette mesure suffisamment approfondi. » Au-delà du cas d'espèce, cette décision rappelle à l'État français qu'il doit garantir, en Outre-mer



© Vail

À Mayotte, nombreux sont les Comoriens qui, ayant construit leur vie et leur famille sur ce département français, tentent de revenir par la mer, au risque de leur vie, après avoir été expulsés sans avoir eu le temps de faire valoir leur droit à rester sur le territoire français.

« La Cour ne saurait souscrire à la position du gouvernement selon laquelle la situation géographique de la Guyane et la forte pression migratoire qu'elle subit justifierait le régime d'exception prévu par la législation. »

comme en France hexagonale, « les procédures minimales adéquates visant à protéger contre une décision d'éloignement arbitraire ». La Cour réaffirme ainsi que la protection des personnes risquant leur vie en cas de retour dans leur pays d'origine, ou ayant construit leur vie en France doit passer avant la lutte contre l'immigration irrégulière. Elle invalide par là même les traditionnelles justifications portées par le gouvernement français en précisant que « si la Cour est consciente de la nécessité pour les États de lutter contre l'immigration clandestine, elle ne saurait souscrire à la position du gouvernement selon laquelle la situation géographique de la Guyane et la forte pression migratoire qu'elle subit justifierait le régime d'exception prévu par la législation ainsi que son fonctionnement. »

EN SAVOIR PLUS

Causes Communes 73, Outre-mer loin des yeux, loin du droit, juillet 2012



Or, depuis cette condamnation européenne, l'État français n'a en rien infléchi ses pratiques. Les équipes de La Cimade, présentes dans les centres de rétention en Guyane, en Guadeloupe ou à Mayotte, continuent d'être témoins d'expulsions expéditives de personnes, qui n'ont ainsi pas été mises en mesure de saisir un juge, voire qui avaient même déposé un recours pour contester leur éloignement et faire valoir leur droit à rester en France. Les ministres de la Justice, de l'Intérieur et des Outre-mer ainsi que le Défenseur des droits ont respectivement été saisis par le collectif MOM et par La Cimade pour garantir l'application de cette décision européenne et mettre fin aux expulsions arbitraires depuis l'Outre-mer. À suivre... — **Agathe Marin avec l'aide précieuse de Lucie Curet**



© Laurence Lourte-Barbier

Roms, décollons les étiquettes

Insalubrité, incendies, contrôles musclés de la police : ce qui se passe régulièrement dans des campements en banlieue parisienne ou lyonnaise témoigne qu'il ne fait toujours pas bon être Rom aujourd'hui en France. Ces « voleurs de poules », qui servent si souvent de boucs émissaires à travers des préjugés récurrents, sont des victimes, comme tant d'autres, de la précarité et du rejet. Mais les « mesures transitoires », auxquelles ceux qui sont originaires de Bulgarie et de Roumanie sont astreints montrent qu'ils ne peuvent toujours pas être des citoyens européens à part entière. Arrêtons ces expulsions inefficaces

et faisons de l'intégration effective, dit en somme Vils Muiznieks, du Conseil de l'Europe. Car, pour tous ceux qui ne demandent qu'à vivre sous un vrai toit et avec un vrai travail, comme la famille Duca, l'insertion reste le mot clé. Ce dossier illustre également le rôle des associations. Celles qui maintiennent le contact permanent, comme avec cette communauté installée près du périphérique parisien ; ou celles qui, avec l'aide d'avocats lyonnais, remettent en cause ce que l'un d'entre eux appelle « la précarité des procédures face à la précarité des situations ».





Les Roms, ces « étrangers de l'intérieur »

Les « mesures transitoires » appliquées aux migrants de Roumanie et de Bulgarie perpétuent les discriminations.

Un campement incendié par des riverains, le 27 septembre dernier à Marseille; des roulottes investies à coups de bombes lacrymogènes par la police, le 8 janvier dernier, à Saint-Fons. Il ne fait pas bon être rom en France, comme dans d'autres pays européens. La chute des régimes communistes en Europe de l'Est et le démantèlement des États dans les Balkans ont déclenché à la fin du siècle dernier de nouvelles vagues de migrations vers l'Ouest, qui ont culminé ces dix dernières années avec l'entrée dans l'Union européenne de pays comme la Roumanie et la Bulgarie. « Accusés d'être de mauvais citoyens à mode de vie marginal, ils endossent trop souvent

Le droit au travail conditionne le droit au séjour qui, lui-même, conditionne l'accès à d'autres droits fondamentaux

le rôle de boucs émissaires, analyse Samuel Delépine¹, un rôle qui s'accroît en temps de crise ». Villes et campagnes ont si longtemps véhiculé des peurs diffuses sur ces « voleurs de poules ». Loin des caricatures, ce sont des familles ou des groupes très divers, aux degrés d'intégration variés. Et si l'on en croise parfois certains sur les aires d'accueil dévolues aux gens du voyage, leur nomadisme est, dans la plupart des cas, contraint. S'ils sont devenus migrants, c'est que, comme tant d'autres, la misère ou l'hostilité les ont poussés sur les routes.

Un accès réduit au marché du travail

Les Roms originaires de Roumanie et de Bulgarie constituent le cas le plus emblématique. L'intégration européenne n'a pas facilité leur libre circulation, puisqu'ils pâtissent de mesures restrictives transitoires jusqu'à fin 2013. Pour éviter de déréguler le marché du travail? Les Roms en ont malheureusement l'habitude : dans le passé, ils n'avaient accès qu'à certaines activités artisanales (forgerons, élagueurs, musiciens). Aujourd'hui, la liste des métiers accessibles aux Roumains et aux Bulgares, bien qu'élargie de 150 à 291 par l'actuel gouvernement, demeure réduite. Ces « mesures transitoires » n'en font donc pas encore des citoyens européens à part entière. Faute d'un plein accès au marché du travail, ils peuvent difficilement, dans les faits, avoir le droit de rester plus de trois mois en France. Ils peuvent donc être reconduits à tout instant à la frontière, souvent sous prétexte qu'ils menacent l'ordre public ou qu'ils consti-



Alex

tuent une « charge déraisonnable » pour la France. L'aide au retour, instaurée par le gouvernement Fillon, a fini par être vidée de son contenu. Elle permettait surtout d'alimenter les statistiques d'expulsions... Et le cercle vicieux est toujours là : pour un titre de séjour délivré, il faut un contrat de travail, lui-même signé après autorisation de la Direction du Travail. Le droit au travail conditionne le droit au séjour qui, lui-même, conditionne l'accès à d'autres droits fondamentaux. De même, l'accès au logement social est déterminé par la nature et la durée du titre de séjour. Ce sont bien ces obstacles administratifs, qui provoquent la principale précarité, celle du logement. Cette marginalisation repousse les Roms à la périphérie des

Attention aux amalgames!

Gens du voyage : Terme administratif issu de la loi du 3 janvier 1969, désigne les personnes vivant en France sans domicile ni résidence fixe.

Roms : terme générique pour désigner l'ensemble du groupe ethnique, probablement originaire de l'Inde, remplace le mot Tziganes jugé péjoratif. Roms désigne aussi la branche de ce groupe implantée en Europe centrale, alors que les Gitans vivent en Espagne et dans le Sud de la France, les Gypsies au Royaume Uni, les Sintés ou Manouches dans les régions germanophones.

villes ou sur des terrains insalubres. C'est pourquoi des bidonvilles sont réapparus, par exemple en région parisienne.

Des « villages d'insertion » critiqués

Comment les politiques publiques peuvent-elles alors favoriser aujourd'hui l'intégration des Roms? Certains peuvent bénéficier de projets mis en œuvre par la DIHAL² et des collectivités locales. La MOUS³ favorise ainsi la production de logements adaptés aux caractéristiques des ménages en situation de cumul de difficultés sociales et économiques. Cela signifie une intervention parallèle dans plusieurs domaines comme l'emploi, les soins ou encore l'apprentissage de la langue. C'est aussi par le biais de la MOUS qu'ont été créés en Île-de-France (Saint-Denis, Saint-Ouen, Aubervilliers, ou encore Montreuil), entre 2005 et 2008, des « villages d'insertion ». 650 personnes y ont été installées. Mais les critères pour choisir les familles bénéficiaires en ont fait des « ghettos ethniques ». D'où

Mais ces « étrangers de l'intérieur » ne sont-ils pas aussi des « pauvres » comme les autres?

la tendance actuelle à préférer l'insertion par des logements diffus.

Il n'existe aucune solution standard ni aucune politique uniforme. Ici, on pourra mettre un terrain aux normes sanitaires, là on répartira les familles dans un habitat social existant, ici on mettra en place de nouvelles structures d'accueil, là on réhabilitera un secteur urbain. Car il n'y a pas de réponse unique à la question : faut-il séparer les familles roms ou les regrouper? Comme l'écrit Frédéric Sarter⁴, « le rêve des Roms migrants est souvent celui d'un métier fixe et d'une maison individuelle ».

L'école incertaine

De plus, il n'y a que l'hébergement d'urgence ou l'aide médicale d'État accessible pour eux. L'absence de soins réguliers et d'un suivi médical augmente naturellement avec ces diverses précarités. Quant aux obstacles à une scolarisation stable, ils restent nombreux : expulsions ou déménagements incessants, refus de domiciliation en mairie, mariage parfois précoce ou travail pour quelques enfants. À Indre (Loire-Atlantique), tous les enfants roms ont pu être scolarisés grâce à un programme engagé par les ...

¹ « Atlas des Tziganes, les dessous de la question rom », Autrement, 2012.

² Délégation interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées.

³ Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale.

⁴ « Roms, une question européenne », Études, n°4122, février 2010.





... écoles, l'inspection académique, la mairie, des associations et des riverains... jusqu'à l'expulsion des familles par un arrêté préfectoral en juin 2011. Pour pallier ce handicap, la mise en place de programmes spéciaux, mais aussi de médiateurs scolaires suscite toutefois des interrogations sur leur efficacité. Et les « classes roms » (Ris-Orangis, Saint-Fons) n'échappent pas non plus au risque de ghettoïsation. N'existe-t-il



Les photos sont extraites d'un album de famille de Loutre Barbier et de la famille Covaciu. 2005-2013. Lyon (France) - Talpos (Roumanie)

Cornel et sa belle-sœur

pas plutôt dans le « droit commun » de la scolarisation des dispositifs pour les enfants allophones ? Difficile en effet de gérer ces questions sociales et administratives ou même humanitaires, sans tenir compte de la dimension culturelle. La France est un pays soucieux d'éviter tout communautarisme, mais l'intégration des Roms ne peut pas non plus s'identifier à une assimilation, qui ferait totalement abstraction de leur spécificité. La notion de Rom n'existe pas en droit français. D'où ce paradoxe : la République une et indivisible ne reconnaît aucune

« le rêve des Roms migrants est souvent celui d'un métier fixe et d'une maison individuelle ».

minorité, alors que l'Europe a fait une réalité juridique de cette nébuleuse, principale minorité ethnique transnationale aujourd'hui sur le continent. La Commission européenne a fixé un cadre d'intégration jusqu'en 2020 pour l'accès à l'éducation, à l'emploi, aux soins et au logement. Douze pays de l'Europe de l'Est ont décrété une « décennie de l'inclusion des Roms ». Mais ces « étrangers de l'intérieur » ne sont-ils pas aussi des « pauvres » comme les autres ? Car, comme le souligne Lola Schulmann de Romeurop, l'objectif reste bel et bien le droit commun et non des politiques spécifiques. Faut-il les distinguer pour mieux les reconnaître, au risque de faire le jeu de ceux qui les stigmatisent, comme les partis d'extrême-droite en Europe ? Ce statut européen continue de susciter un débat, aujourd'hui en France.

— Dominique Chivot

Un statut précaire en France

- **29 avril 2004** : une directive européenne limite à trois mois la liberté de circulation des citoyens européens sur le continent. Elle précise les conditions d'obtention du titre de séjour au-delà de trois mois.
- **22 décembre 2006** : une circulaire précise les règles particulières d'accès au travail pour les ressortissants roumains et bulgares pendant une période transitoire jusqu'à fin 2013. Cet accès est soumis à l'autorisation de la Direction du travail.
- **30 juillet 2010** : dans son discours de Grenoble, le président Sarkozy entretient la confusion entre « gens du voyage » et Roms et demande au ministre de l'Intérieur de « mettre un terme aux implantations sauvages de campements de Roms ».
- **26 août 2012** : une circulaire interministérielle prévoit un accompagnement social et la recherche d'un « traitement égal et digne » en cas d'évacuation de campements illicites.
- **16 janvier 2013** : l'aide au retour pour les ressortissants de l'Union européenne est réduite de 300€ à 50€ pour un adulte et de 100 à 30€ pour un mineur.

— Propos recueillis par Maya Blanc

1 | Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tziganes et les gens du voyage



POTNT DE VUE

Arrêtons de chasser les Roms, passons à l'intégration

Ces dernières années, la question des Roms a été largement débattue en Europe. Toutefois, cette attention portée à la minorité d'Europe la plus exposée aux discriminations ne s'est guère accompagnée de mesures gouvernementales concrètes. Face à cette situation d'urgence en matière de droits de l'homme, les pays européens appliquent trop souvent encore les vieilles méthodes, comme le montre la multiplication des expulsions, concernant des milliers de Roms dans toute l'Europe. Or ce n'est pas en chassant les Roms que l'on règlera le problème de l'exclusion et de la misère extrême dans laquelle vivent nombre d'entre eux. Beaucoup de ces expulsions sont contraires aux normes internationales des droits de l'homme, qui prévoient des garanties spécifiques, notamment la mise à disposition d'un logement de remplacement décent et l'accès à des voies de recours juridiques. La Charte sociale européenne impose ainsi des obligations précises aux États parties concernant le logement, l'accès aux services de santé et aux services sociaux et, dans ce contexte, la protection des droits de l'enfant. Or les expulsions perturbent souvent très sérieusement la scolarité des enfants, élément essentiel de l'intégration des Roms. Elles entravent aussi les efforts des personnes qui dispensent aux Roms des soins médicaux de base. Sans compter que lors de nombreuses expulsions, la police aurait eu recours à la force de manière excessive. Il faut en priorité combattre la discrimination et les préjugés profondément enracinés, qui constituent un obstacle majeur à tout progrès dans l'insertion des Roms. Ainsi des groupes de Roms évacués, qui devaient se réinstaller ailleurs, ont été en butte à des manifestations d'hostilité, voire de violence, de la part de leurs nouveaux voisins.

Les responsables politiques et les décideurs devraient cesser de tenir des propos, qui stigmatisent les Roms, y compris les migrants d'origine rom. Les États européens devraient réorienter leur action en délaissant les mesures répressives pour des stratégies d'intégration, englobant notamment des solutions adaptées aux problèmes de logement des Roms. Le droit à un logement décent détermine en effet l'accès à de nombreux autres droits. Les États devraient donc investir dans des formes de logement sûres et abordables pour les Roms, en étroite concertation avec les intéressés et éviter les programmes et pratiques de logement, qui se traduisent par une ségrégation forcée, contraires au principe de non-discrimination. Aucune expulsion ne devrait intervenir en l'absence d'une possibilité de relogement adéquate et abordable. Il faut aussi s'attaquer aux causes profondes qui poussent les Roms à migrer, au rang desquelles figurent la discrimination institutionnalisée, la ségrégation, la répression et la pauvreté dans leurs pays d'origine. Collectivités locales, gouvernements nationaux, organisations internationales et société civile : nous sommes tous concernés par ces objectifs. En plus d'être inefficaces et coûteuses, ces expulsions sont surtout inhumaines. Il faudrait y mettre un terme et passer à des politiques d'intégration effectives, dont ne bénéficieraient pas seulement les familles roms concernées, mais la société tout entière.

Nils Muiznieks | COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME DU CONSEIL DE L'EUROPE.

EN SAVOIR PLUS

http://hub.coe.int/web/coe-portal/roma

3 QUESTIONS À OLIVIER PEYROUX, SOCIOLOGUE, EXPERT SUR LES MIGRATIONS DE L'EUROPE DE L'EST ET LES ROMS, CHARGÉ DE MISSION POUR LA FNASAT1 AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

Quand les médias s'intéressent aux Roms...

Quelle représentation des Roms les médias ont-ils construite en 2010 ?

Depuis le 19^e siècle, on a catégorisé sous les termes « Tziganes » puis « Roms » des populations allogènes considérées comme asociales. En France et en Italie, on parle des Roms en cas de crises politiques ma-

L'identité d'un Rom repose surtout sur son appartenance à un groupe familial

jeures. Les stigmatiser, c'est consensuel : tout le monde a intégré qu'ils sont « à part », sans savoir vraiment qui ils sont... En juillet 2010, le discours de Grenoble a opéré un amalgame entre les gens du voyage français et les migrants roms roumains, puis a associé les Roms à la délinquance. À propos des évacuations, la presse a parlé de « démantèlements de camps roms », un terme emprunté à la criminalité organisée ! En outre, il ne s'agit pas de « camps », mais de terrains vagues.

En général, de quels sujets traitent les reportages télévisés ?

Beaucoup parlent de la délinquance ou de l'exploitation des mineurs. Les médias manquent de recul. Si les enfants roms se retrouvent dans la rue, c'est qu'il existe des freins administratifs à leur scolarisation. Tous ne sont pas victimes de leurs familles, ni de la traite des êtres humains. L'augmentation des mineurs délinquants à Paris s'explique notamment par la présence de deux groupes très organisés, qui utilisent des enfants roms roumains pour commettre des vols en série. Ces enfants ne sont toujours pas reconnus comme victimes.

Malgré quelques tentatives pour déconstruire des clichés sur les Roms, la plupart des articles et des images contribue depuis 2010 à les stigmatiser. Des fantasmes négatifs se sont intensifiés. Or, si les Roms éprouvent des difficultés à s'intégrer, c'est en grande partie à cause du régime transitoire en vigueur jusqu'à

fin 2013, qui limite l'accès des Roumains et des Bulgares au marché du travail.

« Les Roms » : le terme même est-il juste ?

Les médias font souvent l'amalgame entre Roumains et Roms. Ou disent « les Roms » comme s'il s'agissait d'un peuple sans terre condamné à l'errance. En réalité, l'identité d'un Rom repose surtout sur son appartenance à un groupe familial. Parler de « La nation rom », autre terme à la mode, n'a pas de sens. Il n'existe ni langue ni religion ni histoire communes entre les différents groupes désignés comme Roms, des Balkans au sud de l'Espagne. Il n'existe pas non plus d'instances politiques représentatives légitimes. Les Roms communiquent peu, ce qui explique aussi que leur voix dans les médias soit si peu entendue.

— Maya Blanc

opeyroux.blogspot.fr





À Lyon, mobilisation et résistance

Depuis 2007, militants associatifs et avocats sont mobilisés contre les atteintes aux droits fondamentaux de citoyens européens.

4 juillet 2012, 7 h du matin : la police investit un terrain à Saint-Priest, dans la banlieue lyonnaise, où plusieurs dizaines de familles d'origine roumaine se sont installées dans un campement de fortune. Le procès-verbal fait état « de la présence effective de nombreuses personnes exhibant leur carte d'identité » (sic). Au total, 63 adultes et 28 enfants sont contrôlés afin de « vérifier leurs conditions d'entrée et de séjour ». Sept mois plus tard, les circonstances de cette intervention matutinale sont contestées devant le tribunal administratif de Lyon appelé à se prononcer sur l'obligation de quitter le territoire édictée par le préfet à l'encontre de l'une des personnes ainsi « recensées ».

Citoyens européens

Depuis bientôt quatre ans, les responsables régionaux de La Cimade, en lien avec un collectif de jeunes avocats, mènent une bataille de procédures pour faire reconnaître les droits des Roms, près d'un millier de personnes disséminées dans l'agglomération. Dès 2007, lors de permanences juridiques, Claire Zoccali, juriste à La Cimade, est consultée par les familles et les travailleurs sociaux sur la situation de ces nouveaux citoyens de l'Union européenne (UE) qui bénéficient a priori de la liberté de circulation mais, privées de titre de séjour, ne peuvent avoir accès aux droits sociaux. « Les personnes que nous avons reçues ne se sont jamais présentées en tant que Roms, dotés d'une culture et d'une histoire singulière, mais bien comme citoyens européens, attachés à ce statut », précise-t-elle.

Atteintes aux droits fondamentaux

Le discours de Grenoble de Nicolas Sarkozy, suivi de la circulaire du 5 août 2010 puis de la loi du 16 juin 2011 sur le démantèlement des camps de Roms, a accru la pression sur les populations réparties dans l'agglomération. Effet immédiat de la politique du chiffre en matière d'éloignements, la préfecture a alors délivré en masse des obligations de quitter le territoire (OQTF). Une procédure collective dont La Cimade et les avocats sont parvenus à obtenir l'annulation dans deux tiers des cas devant la juridiction administrative.

« La précarité des situations conduit la préfecture à la précarité des procédures », souligne Jean-Philippe Petit, l'un des avocats du collectif qui n'a eu de cesse de relever les atteintes aux droits fondamentaux des

personnes lors des interventions et des contrôles de police : procès verbaux standardisés sans examen des situations individuelles, non respect du secret et de la dignité des personnes, absence de preuve sur les conditions de séjour sur la base de dates d'entrée indéterminées... Les avocats ont aussi contesté les atteintes à l'ordre public constitutifs des occupations illégales de terrains. Récemment, ils ont à nouveau tenté de battre en brèche les fondements d'une décision préfectorale d'OQTF à l'égard d'une personne soupçonnée d'avoir effectué des séjours répétés en France de plus de trois mois dans le but de bénéficier de prestations sociales.

Vigie juridique

Ces passes d'armes juridiques restent profondément ancrées dans la réalité locale. « Il y a dans cette ville une réelle culture de la résistance », relève Myriam

Matari, une des avocates du collectif. En septembre 2011, une soixantaine de personnes, expulsées de leur terrain, sont accueillies dans l'église de Gerland à Lyon. Au même moment, d'autres sont hébergées dans une usine à Oullins, obligeant la préfecture à mettre en place un dispositif d'accueil dérogatoire. Ayant choisi une mission de « vigie juridique », La Cimade peut s'appuyer sur l'action des associations proches des familles : le collectif Romeurope, Médecins du Monde, l'association lyonnaise pour l'insertion sociale par le logement (Alpil)...

Dernière bataille juridique en date, le tribunal administratif de Lyon, réuni le 18 février exceptionnellement en audience élargie avec sept magistrats, a statué sur l'application des principes généraux du droit communautaire lors des procédures d'éloignement d'une Roumaine et d'une Congolaise. Dans sa décision du 1er mars, il a estimé que dans ces deux cas la préfecture n'avait pas respecté les principes fondamentaux du droit de l'Union européenne, qui garantissent notamment les droits de la défense. Cette importante décision pourrait constituer un réel fondement obligeant l'administration à modifier son comportement. Et au passage une reconnaissance pour ceux, militants et avocats, qui ne cessent de batailler pour le respect des droits fondamentaux. ■

Michel Delberghe

« Ils auront le temps d'en parler entre eux »

C'est un bidonville au bord du périphérique parisien : une soixantaine de Roms y vivent depuis quelques mois. Certains, en France depuis des années, tournent dans le quartier au gré des expropriations.

Voilà environ quatre ans que le Secours Catholique les accompagne. Avec Médecins du Monde, l'association épaulé les quelques 600 Roms vivant à Paris. Elle réserve son action aux familles avec enfants, ne distribue pas de secours mais pratique un accompagnement global (hébergement, scolarisation, accès aux soins, défense des droits).

Accompagnés de traducteurs, une quinzaine de bénévoles tournent dans les rues pour suivre des familles isolées. Ils mènent aussi des actions collectives dans les bidonvilles.

Aujourd'hui, va se tenir un « conseil de terrain » : pour comprendre et tenter de lever les obstacles à la scolarisation, les membres de l'association ont décidé d'annoncer une nouvelle règle : l'accompagnement des familles cessera si leurs enfants ne vont pas régulièrement à l'école. L'accueil est cordial, les hommes débitent le bois, des femmes cuisinent. La réunion a lieu dans l'allée centrale, une jeune femme Rom traduit. L'annonce tombe dans une sorte d'apathie. Des quelques échanges, il ressort que quand un enfant refuse d'aller à l'école, les autres refusent également et les parents ne les y obligent pas. Le conseil se clôt rapidement. « L'école ne fait pas partie de leur schéma », dit la responsable de la mission rom de l'association, « à nous de faire changer leur schéma ». Oui mais comment ? La traductrice conseille une stratégie : « Venez toutes les semaines dire la même chose puis disparaissent pendant un mois, ils auront le temps d'en parler entre eux ». Si le groupe permet la solidarité, il peut avoir un effet négatif pour la scolarisation ; les familles isolées, elles, sont souvent demandeuses. La veille, il fallait trouver une place à l'école pour une collégienne dont la famille se déplaçait. Première de sa classe, elle est prête à faire deux heures de transport si nécessaire. L'association cherche une solution. Les schémas ne sont pas immuables ! ■

Elisabeth Dugué

Voir l'intégralité de ce reportage sur <http://www.lacimade.org>

Rusalina



Portrait de famille

Passer de la précarité, de l'errance à l'espoir

Comme la plupart des familles roms, les Duca* vivent dans l'incertitude et la précarité depuis si longtemps, que leur rapport au temps en est profondément marqué: il faut survivre, au jour le jour, s'adapter comme on peut, au fur et à mesure des circonstances.

* Tous les noms de l'article sont des noms d'emprunt

Les uns après les autres

Ils sont arrivés en France les uns après les autres. D'abord le père, qui, en 2002, a quitté leur maison dans un petit village de Roumanie pour venir jouer de l'accordéon dans le métro à Paris. Puis Razvan et Pierre, deux de ses fils sont venus le rejoindre, dans sa baraque d'un campement en Essonne, puis ce furent les « grandes filles », à présent mariées (l'une d'entre elles a épousé un Français), puis sa femme, puis en 2009 Sébastien et Florent leurs fils adolescents et les deux petites dernières. Pendant toutes ces années, les baraques ont succédé aux baraques, les camps aux camps, d'expulsion en expulsion. M. Duca sourit doucement quand il fait remarquer à quel point il connaît bien la banlieue parisienne, pour avoir vécu dans

Sur l'un des terrains où a trouvé refuge la famille ces dernières années, les deux dernières filles de la famille Duca.

tant de communes, expulsion après expulsion, de Saint-Michel-sur-Orge à Asnières, Créteil, Clichy-sous-bois, etc.

Un vrai rêve

Jusqu'au 30 août dernier où, après la destruction de leur dernier campement, ils ont obtenu un hébergement dans un hôtel de Bonneuil. Les voici donc aujourd'hui un peu à l'abri, en attendant d'obtenir, peut-être si tout va bien, un appartement de transit et même, c'est un vrai rêve, un logement normal.

Mais l'incertitude plane encore, la chambre ne leur est attribuée que de semaine en semaine, leur droit au séjour n'est que provisoire, conditionné à des preuves d'insertion, à un contrôle des ressources, à un travail. Alors M. Duca et ses deux fils aînés ont décidé de s'établir comme auto-entrepreneurs pour vendre des vêtements, du linge ou des fleurs sur les marchés. C'est difficile, cela suppose de multiples démarches et des étapes à planifier, mais ils y croient et, peu à peu, un projet prend corps, l'idée leur vient qu'ils peuvent envisager un avenir au-delà du lendemain.

Rien n'est définitivement gagné

Et cet espoir nouveau, cette représentation des possibles, ce sont les plus jeunes fils qui l'incarnent, de façon spectaculaire! En arrivant en France, Florent et Sébastien n'ont pas tout de suite été scolarisés, mais depuis qu'ils ont été admis au collège, d'abord en classe d'accueil, puis en classe normale, tout semble avoir basculé pour eux, car ils ont non seulement de brillants résultats (Sébastien obtient régulièrement les félicitations), mais aussi une incroyable ténacité et la soif d'apprendre. Florent veut être policier, Sébastien pense à des études de droit, au métier d'avocat. Ils sont conscients qu'il va falloir s'accrocher, que ce sera long. Mais ils sont courageux, intelligents, déterminés à saisir leur chance. Autrement dit à s'intégrer, en menant leur vie en France comme tout autre jeune de leur âge.

Dans cette aventure, ils savent qu'ils peuvent compter sur le soutien de leurs amis français. Car c'est aussi grâce à la détermination du Comité de soutien de Créteil, mis en place par Romeurope et la LDH, que les mesures d'« accompagnement des évacuations » prévues par la circulaire d'août 2012 ont été effectivement prises dans leur cas. Rien n'est encore cependant définitivement gagné... leurs amis militants auront encore bien des trésors de solidarité à dispenser! —

Françoise Ballanger

Les Roms, des citoyens européens [presque] comme les autres?

Retour sur le débat organisé par Causes Communes et la bibliothèque Robert-Desnos de Montreuil auquel ont participé Manuel Demougeot, directeur de cabinet d'Alain Régnier, délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées, Laurent El-Ghozi, président de la Fédération nationale des associations solidaires avec les Tsiganes et les gens du voyage et de l'Asav (collectif Romeurop), et Claude Reznik, adjoint au maire de Montreuil, délégué aux populations migrantes et à la coopération internationale.

Aujourd'hui les Roms sont-ils des citoyens européens à part entière

Claude Reznik: Ils devraient l'être mais ils ne le sont pas. Les mesures transitoires mises en place par le gouvernement français sont toujours en application: ils sont soumis à des conditions de travail et de déplacement qui ne sont pas identiques à celles des citoyens européens.

Dès qu'un Rom travaille, il trouve un logement, scolarise ses enfants, paye ses impôts et se fond dans la population.

Laurent El-Ghozi: Les Roms sont citoyens européens depuis 2007, mais comme d'autres pays d'Europe, la France a mis en place des mesures transitoires qui interdisent aux ressortissants roumains et bulgares d'accéder légalement à un travail. Sans ressources, ils sont aisément expulsables et sont nombreux à être reconduits à la frontière. La situation s'est aggravée en 2012, mais la circulaire interministérielle



© Alain Kéler

Installation des familles roms à la MOUS de Montreuil, 2009 - 2010

du 26 août 2012 stipule que, désormais, toute évacuation de campement doit être assortie d'un volet social.

Manuel Demougeot: La délégation interministérielle coordonne depuis quatre ans la politique en direction des mal-logés. Depuis la circulaire, nous intervenons auprès de la population rom, ce qui n'était pas le cas avant. C'est un sujet sensible qui cristallise les tensions.

En quoi cette circulaire a-t-elle changé la situation?

LEG: Elle affirme d'abord qu'il y a une politique gouvernementale et que cette politique est interministérielle, sept ministres l'ont signée. Dans chaque préfecture, un délégué travaille à sa mise en œuvre. Lorsqu'un campement est évacué, cette circulaire institue une obligation de diagnostic, famille par famille, avec des propositions de relogement digne. La politique est donc affirmée, ...



... mais la réalité reste celle du rejet, voire du racisme, à l'égard des populations nomades puisque les expulsions et les démantèlements de campements s'accroissent.



© Gianni Giuliani

Claude Reznic

CR : À Montreuil, l'appui de l'État améliore l'accompagnement. Par exemple, grâce à la délégation, une personne par famille peut obtenir une autorisation de travail de façon dérogatoire. Et dès qu'ils en ont l'autorisation, les Roms trouvent du travail, puis un logement et le reste s'enchaîne.

Les choses sont en train de changer, mais lentement: il y a des cultures du travail différentes, des réticences de la population et de certains élus.

Le gouvernement facilite-t-il l'insertion en France ou cherche-t-il à développer des liens favorisant l'insertion dans le pays d'origine ? Concrètement, comment agir sans politique spécifique ?
MD : Notre approche est républicaine, nous ne mettons pas en place une politique pour une population définie par son origine, nous travaillons pour l'accès au droit commun. Avec la mise en œuvre des diagnostics, les choses sont en train de changer, mais lentement: il y a des cultures du travail différentes, des réticences de la population et de certains élus.
CR : Nous refusons la sélection.

Certaines familles ont des projets de vie ici, mais d'autres veulent retourner au pays. Pour elles, nous tentons de faciliter le retour en travaillant avec les autorités locales du village d'origine, parfois plus coopératives que les autorités nationales. Il n'y a pas de politique spécifique de logement bien que les familles soient différentes. Mais on est coincés, alors on bricole. Quand il a fallu reloger, dans l'urgence, 300 Roms victimes d'un incendie, des terrains d'accueil ont été ouverts uniquement pour eux. Maintenant, certains travaillent, peuvent se loger, mais à Montreuil, il y a 6 000 demandes de logement social, on ne peut pas faire passer les Roms avant les autres. Nous avons été amenés à cette solution bancale de logements passerelles; pour rester politiquement corrects, on les nomme logements pour les personnes en grande difficulté.

Y a-t-il des politiques différentes selon les collectivités ?
LEG : C'est évident. L'application de la circulaire est absolument aléatoire, elle dépend de la volonté des élus, certains ont des politiques discriminatoires, voire racistes. Quand les élus locaux, les préfets et les associations soutiennent tous la circulaire, elle a des effets positifs. Je lance un appel aux associations pour qu'elles participent à la co-construction de solutions dont on sait qu'elles sont complexes! Mais il y a des choses sur lesquelles on peut avancer. Par exemple, actuellement il faut un mois pour une autorisation de travail, c'est mieux que dans le passé, mais c'est encore trop long, l'autorisation doit être quasi immédiate. Dès qu'un Rom travaille, il trouve un logement, scolarise ses enfants, paye ses impôts et se fond dans la population.

Concernant la scolarisation ?
CR : La loi est claire : tous les enfants doivent aller à l'école de 6 à 16 ans. S'ils n'ont pas le niveau pour la classe standard,



© Gianni Giuliani

Laurent El Ghozi

l'Éducation nationale met en place des classes d'initiation pour les non francophones.

MD : Les municipalités ont l'obligation de scolariser les enfants du primaire. Le préfet peut contraindre un maire à le faire. La scolarisation, est aussi un outil d'intégration, elle a un effet d'entraînement sur la famille. On essaie de valoriser les exemples positifs comme celui d'une jeune fille rom présente dans la première promotion des lauréats du service civique.

CR : En trois ans, l'assiduité des enfants roms est devenue identique à celle des enfants de Montreuil. On a proposé aux parents de mettre leurs enfants en maternelle, ils sont de plus en plus nombreux à l'accepter et le bénéfice est immédiat. C'est la même chose pour l'accès aux soins, les familles se soignent normalement.

LEG : On a mené une évaluation nationale sur la santé, elle montre qu'il y a une énorme discrimination sur l'accès aux droits. S'ils ne sont pas accompagnés, les Roms n'obtiennent pas l'Aide médicale d'État: les politiques de guichet, le refus de certains médecins libéraux, l'absence de traducteurs dans les hôpitaux, tout cela

Les tensions, qui s'activent en temps de crise nous obligent à une position universaliste et à la défense de l'unicité des droits.

constitue des freins. Avec un accompagnement, en quelques mois ils obtiennent l'AME, font vacciner les enfants, deviennent autonomes dans l'accès aux soins.

Comment l'action publique peut-elle lutter contre les préjugés négatifs ? Qu'attendez-vous les uns des autres ?

MD : Les freins existent mais ce sont les mêmes pour les personnes sans abri, qui provoquent la crainte et le rejet. Le Conseil de l'Europe nous incite à faire des campagnes de sensibilisation sur le thème de la lutte contre les discriminations. Mais nous craignons que ce soit contre productif. Il faut plutôt aller à la rencontre des fonctionnaires des guichets pour leur apporter des connaissances, valoriser la culture rom.

LEG : Permettre l'accès au travail et, si elles le souhaitent l'intégration, à 20 000 personnes, ce n'est rien au niveau national. À Romeurope, nous sommes convaincus qu'il faut travailler dans le cadre du droit commun et mener une campagne d'information, financée par l'État, pour lutter contre les discriminations.

CR : Ce n'est pas de l'État que j'attends quelque-chose mais des autres collectivités locales. Nous ne sommes qu'une poignée à agir. Il faut que nous fabriquions des outils pour montrer aux maires que l'action est possible.

L'Union européenne et l'ONU reconnaissent cette minorité ethnique alors que la République française ne la reconnaît pas. Est-ce que cela pose problème ?

CR : Il faut trouver des arrangements. Quand les

revendications régionalistes ont émergé, il y a eu des écoles en langues régionales, un double nom pour les villages, cela n'a pas fait exploser la République. On peut expliquer ça à l'Europe.

LEG : Je suis républicain universaliste: sauf discrimination, il ne faut pas prendre les minorités en considération. L'État doit rappeler ce qui nous relie: l'égalité, la non discrimination. Il doit aussi déconstruire les stéréotypes négatifs qui pèsent sur les populations.

MD : Je partage entièrement cette vision. Les tensions, qui s'activent en temps de crise nous obligent à une position universaliste et à la défense de l'unicité des droits. Cela nous vaut quelques petits débats avec l'Union européenne qui demande des politiques spécifiques, mais nous y tenons.

— Débat animé par Dominique Chivot et retranscrit par Élisabeth Dugué



© Gianni Giuliani

Manuel Demougeot

+ À LIRE



Les Roms, dignité et accueil de Philippe Goossens, l'Harmattan, Paris 2011



Roms de France, Roms en France, Jean Pierre Dacheux et Bernard Delemotte, édition le Passager clandestin, août 2010



Micha, Elena et les autres, vies et visages de Roms en France, Evangeline Masson-Diez éditions Lacurre, Paris 2011



Les Tsiganes, une destinée européenne, Henriette Asséo, Gallimard, Paris, 1994



Atlas des Tsiganes, les dessous de la question rom, éditions Autrement, 2012.

+ SUR LE WEB

<http://www.romeurope.org/>, le site du collectif national droits de l'Homme Romeurope

opeyroux.blogspot.fr, le blog d'Olivier Peyroux, sociologue

Loutre et Rusalina

Récit d'une rencontre sur un campement rom dans la périphérie de Lyon. Loutre Barbier, photographe, éditrice et bien plus encore m'a emmenée rencontrer Rusalina, une amie rom... Par Marie Mortier, coordinatrice du festival migrant'scène.

Comme j'arrivais à Lyon, Loutre a posté une photo sur facebook avec l'extrait d'un poème. « Nous ne voulons pas de richesse, nous, nous voulons vivre. La pluie, le vent et les larmes, ce sont eux les bonheurs tziganes. » C'est un poème de Papùsa, transcrit par Jerzy Ficowski. Jerzy, c'est un Gadje, un grand écrivain polonais. Dans ses mémoires, il termine le chapitre consacré à Papùsa ainsi : « Pardonne-moi, si tu peux. ». Jerzy a transcrit les poèmes de Papùsa, mais les conséquences ont été néfastes. Papùsa a été bannie de la communauté, elle en est morte. Et notre

« On peut avoir envie de rentrer dans ces communautés avec la beauté qu'on croit voir, mais parfois on peut fabriquer des événements toxiques. »

entrevue commence sur cette histoire. « Tu vois, me dit Loutre, on peut avoir envie de rentrer dans ces communautés avec la beauté qu'on croit voir, mais parfois, on peut fabriquer des événements toxiques. »

« Quand j'avais dix ans, il y avait ce livre, dit-elle, *Un trou dans le grillage de François Sautereau*. » Une cité était entourée d'un grillage. Et le même, le héros de l'histoire, il franchit un jour le trou dans le grillage. Il découvre une autre vie. Au départ, c'est d'abord ça. « J'en avais marre, dit-elle, qu'on parle des Roms. Les Roms, les Roms, les Roms. J'appelle ça la romitude. Moi, j'ai toujours voulu rencontrer des individus. J'ai voulu aller sur un terrain. »

Le terrain se trouve en bordure de la ville. On arrive de nuit. De la route, on ne devine pratiquement rien. Mais dans la maison de Rusalina, c'est pleine lumière. Le poêle fonctionne à plein, il faut retirer les manteaux et les pulls. Poutres et armature en bois, sas et double



Loutre Barbier et Rusalina

porte de récup', tissus, couverture, tapis. Sur la table, des cacahuètes, fromage, saucisson et olives. Le mari de Rusalina, Adi, nous sert des jus de fruits. Il y a aussi Sarah, sa petite sœur, qui s'installe près de moi sur le lit. Elle s'est fait enlever ses dents en or, « je veux faire comme les Français », me dit-elle. Son petit frère, Alex, ne descote pas de sa Gameboy. Felicia, la mère, a été chercher une petite chaise et s'installe en retrait. Elles se sont assises face à moi. Rusalina à droite, Loutre à gauche. Grande bringue souriante, regard vif et longs cheveux grisonnants face à la jeune femme au rythme tranquille, sourire franc, corps rond. Elles me regardent et elles racontent.

- R. Tu étais venue pour faire des photos, je rentrais de l'école.

- L. J'étais venue pour faire des photos ? Déjà, le premier jour ?

- R. Oui, je rentrais de l'école.

- L. Ahlala, il y avait une vingtaine d'enfants autour de moi, vous m'avez couru dessus. Tu m'as demandé de quelle association j'étais.

- R. Elle a développé les photos. Elle m'a dit que j'étais super photogénique.

Pendant deux ans, Loutre fait des photos. C'est sa façon à elle de passer le grillage. Loutre est entrée sur un énorme camp, près de 300 personnes. Elle vient avec son appareil, et elle fait, à la demande, des portraits. Pour rien, en fait, juste pour faire des portraits. Pour être avec les gens, aussi. Si on demande à Loutre de voir les photos, elle soupire. « Ouhlala, mais il y en a trop. » Elle montre, quand même. Des albums, des CD. Clic, clic, clic.

L'accumulation des photographies matérialise le temps, les rencontres. Chaque photographie a été développée, et donnée. Les visages s'offrent à la pose, souriants. Loutre prend aussi en photo les terrains. Et puis le camp a été démantelé. Mais entre temps, Loutre et Rusalina étaient devenues amies. En fait, Rusalina et Loutre sont amies. Ça se résume à ça. Elles se racontent comme deux copines, à moi, qui suis, tout de même, un peu dubitative. La tranquillité tombe sur la cabane, il n'y a pas là d'événement extraordinaire, voici deux femmes qui sont devenues amies. Mais est-ce que ça ne serait pas un peu extraordinaire, cette amitié toute simple ?

Neuf ans d'amitié donc et pléthore d'anecdotes. Quand Rusalina s'est mariée, c'est son père qui a trouvé le mari. « Ahlala, j'ai fait un blocage, là, pendant deux semaines. Non, quand même tu vois, un père qui choisit un mari pour sa fille ? Après, il m'a appelé. Il m'a dit : "mais non la Margina [autre prénom de Rusalina], y'a pas de problème" ». Loutre imite le français hésitant du père, et tout le monde pouffe dans la cabane. « Alors, ils me l'ont présenté. J'étais sceptique. Mais je

« Il n'y a pas là d'évènement extraordinaire, voici deux femmes qui sont devenues amies. »

L'ai vu et je l'ai aimé. ». Loutre est allée chez eux en Roumanie.

Puis elle a mendié (comme on fait un stage en quelque sorte) un jour avec Rusalina. Elle s'était installée sur un carton et avait tendu la main. « Personne ne m'a rien dit, y'a que le chien qui me regardait. » Quand Daniel, un des grands amis de Loutre était proche de la mort. « Rusalina avait 17/18 ans, et à l'hôpital elle lui a parlé comme une vieille femme. Elle lui a dit qu'il ...



ET VOGUE LA ROULOTTE...

C'est Raymond Devos, je crois, qui avait installé une roulotte au fond de son jardin. Une jolie roulotte, comme dans les contes, comme dans les dessins animés, une roulotte bleue qui attendait son cheval et dont la cheminée, dans la nuit, crachait des étincelles qui se confondaient avec les étoiles filantes sous une lune de rêve. Quand il en avait marre du tohu-bohu, des flashes de journalistes, des rappels dévorants, il se retirait là, et tout le monde, à bon droit, trouvait cela épatant.

La roulotte de Django Reinhardt, sur les « fortifs », c'est-à-dire la zone mal famée, porte de Choisy ou d'Italie, avait probablement moins de charme. Surtout quand un incendie, un soir de 1928, le brûla très gravement ainsi que sa femme Bella qui vendait des fleurs en plastique ce qui explique la propagation foudroyante des flammes. On le crut perdu pour la musique, Django, mais il s'avéra qu'avec deux doigts et un pouce de la main gauche, il était encore capable d'inventer, d'innover, de révolutionner le jazz, le vrai jazz, le jazz sauvage et savant. Et de subvertir le be-bop.

Non loin de cette roulotte, Henri Crolla en habitait une autre. Il appartenait à une famille napolitaine qui avait fui le fascisme, tenté sa chance en Bavière, et puis échoué là. Henri, « Rico », était traité en enfant de la famille par la mère de Django, « la belle Laurence ». Et il s'obstina à devenir musicien, fut repéré à la terrasse d'un café par Jacques Prévert et Paul Grimault qui lui offrit le gîte et le couvert des années durant, et boucla la boucle en retrouvant là Django et son frère Joseph, dit « Nin-Nin », avec lesquels il jouait au Montana sous l'œil d'un autre musicien du voyage, Nino Rota.

Aujourd'hui encore, aux Puces de Saint-Ouen, il est un petit bistrot une trentaine de places, peut-être, de places debout, s'entend où des musiciens manouches, sans tralala et à tour de rôle viennent jouer leur musique formidable, vivante et crue. Ils se connaissent et se reconnaissent, se jalouent parfois, et ça leur suffit.

Nous avons tous une roulotte dans la tête, nous avons tous une musique dans l'oreille, nous sommes prêts à célébrer les gens du voyage, sur leurs semelles de vent. Et puis la réalité, une fois le disque rangé, une fois l'image classée, prend le dessus, ou, du moins, se substitue à cette belle image. La roulotte de Raymond Devos est enlisée dans la boue, les toilettes font défaut, ces gens-là sont irréductibles, insupportables, inéduquables, ces gens-là ne veulent entrer dans aucune case rassurante de notre système.

Ils sont bizarres, ces gens-là, ils incarnent nos fantasmes, tous nos fantasmes, la poésie dont nous sommes cruellement avares, et la frayeur dont nos sociétés sont stupidement atteintes. Ce n'est pas une roulotte que les Français ont au fond, tout au fond de leur jardin. C'est un bouc émissaire, une fumée maléfique et contagieuse. ■

« *était très beau même très grave.* » La relation a viré familiale plus qu'amicale. Rusalina et ses parents considèrent Loutre comme une des mères de Rusalina et Loutre ressent Rusalina comme sa fille. Je sors de la cabane avec Loutre. Je continue de me demander ce que c'était, exactement, le sujet de mon papier. Sans doute ça : raconter cette histoire d'amitié extraordinaire d'êtres ordinaires ou vice-et-versa. Ou encore le sujet n'était-il pas ma propre surprise face à cette amitié ? Qu'est-ce qui, au juste, était si surprenant ? En me lançant dans ce reportage, je me disais que le danger c'était d'en faire un cabinet de curiosité, l'histoire exotique et romantique de deux êtres différents qui apprennent à se connaître. En rentrant dans leur histoire, je butte aux murs. On ne peut pas dire qu'elles soient pareilles. Mais on ne peut pas non plus se concentrer sur leurs différences. Ce n'est pas ça dont elles me parlent.

Dans la voiture, nous parlons encore de photo. Ah, oui, j'ai oublié de dire. Loutre est photographe et poète, elle se mêle au monde des frontières et rapporte des mots. Elle est aussi éditrice. Elle me raconte

« *Dépasser la norme pour créer l'amitié ne rend pas la société plus juste ou n'atténue pas les violences.* »

à nouveau cette série de portraits de Rusalina et d'autres femmes, des photos en plan serré, à visage ouvert, masques universels. Loutre s'est demandée ensuite où exposer ces photos. À quoi bon une galerie d'art, miroir d'un réel aux contours difficiles ? À quoi bon un centre social, pour les montrer à ceux qui, déjà, défendent et accompagnent ? Et transformer encore ces images en demande inlassable de considération des sans, les enfermant de fait dans un statut de victime ? Alors Loutre a mis ces photos dans une boutique de luxe. Choquer l'œil pour voir enfin ? Les clientes se sont arrêtées. L'une d'elles a dit que, depuis, elle ne regardait plus la mendicante du Leclerc tout à fait pareil.

Parce que, oui, enfin, les émotions suffisent mais en même temps ne

suffisent pas. Dépasser la norme pour créer l'amitié ne rend pas la société plus juste ou n'atténue pas les violences. Loutre ne milite plus pour les papiers de Rusalina. Elle dit : « *parce que j'avais envie de m'arracher les cheveux avec toutes ces histoires d'expulsion et de logement, on n'en finissait pas.* » Mais d'une certaine façon, Loutre n'aurait pas pu devenir amie avec Rusalina si elle s'était positionnée comme celle qui a le pouvoir d'aider à intégrer une société, celle qui sait comment faire. Être amie, ce n'est pas l'aider, ce n'est peut-être même pas changer les choses. Je termine ce papier sans savoir exactement ce que je veux en dire, si ce n'est que, sans que je ne sache exactement comment, l'émotion a, elle aussi, un rôle à jouer dans le



© Blandine Soulagge-Rocca

politique, parce qu'elle fait exploser les hiérarchies que l'on ne cesse de vouloir nous imposer. ■

Marie Mortier



© Laurence Loutre-Barbier

Points de vue : le pluriel est un plus

De nombreuses audiences du juge des libertés et de la détention ont été relatées dans cette rubrique « carnet de justice », laissant souvent l'impression d'une justice expéditive peu à l'écoute des drames humains que provoque la législation sur les étrangers. Des militants de La Cimade à Lyon ont décidé de se pencher de façon plus méthodique sur ces audiences.

Comment se passent les audiences du JLD où comparaissent les étrangers retenus dans les CRA ? Les règles de droit y sont-elles correctement respectées ? Y a-t-il des juges plus ou moins répressifs ? Autant de questions que nous nous posons avec les avocats de la commission droits des étrangers du Barreau de Lyon. Il fallait donc aller voir. Au risque d'un travail fastidieux. Sur 600 audiences et quelque 3 000 décisions, on a cherché à systématiser les observations pour effectuer un traitement statistique. Nous avons proposé que des notes d'audience soient

Mais ces résultats statistiques ne peuvent être lus seuls. Le point de vue du juriste est nécessaire pour comprendre ce qui est demandé et ce qui ne peut être décidé. Mais, comme chacun sait, s'il y a procès, c'est qu'il y a discussion possible autour de la décision. Le point de vue du statisticien complète celui du juriste et éclaire les variations de la décision. Pour approfondir l'explication, il est utile de se pencher sur la façon dont le travail est organisé. Enfin, seul celui qui assiste et écoute peut comprendre plus finement les attentes déçues, les incompréhensions et les moments d'humanité. Chaque point de vue comporte sa logique et contribue à construire une évaluation de la situation. Il arrive que le juge laisse parler les retenus, lesquels spontanément vont plutôt parler du fond alors que le juge ne peut se prononcer que sur la procédure. Pour le juriste, ces débats qui ne relèvent pas du domaine de compétences du juge sont inutiles ; pour le statisticien il n'est pas démontré que ce comportement plus compatissant coïncide avec des décisions moins répressives ; l'observateur aura vu un moment où les retenus ont été considérés dans leur humanité et non comme les seuls objets de la procédure. Sur un tel exemple pourtant très simple et banal, on comprend qu'il n'est pas évident de choisir la forme de solidarité que l'on va privilégier. Conserver la pluralité des expressions, sans se limiter à ne garder que celles des « spécialistes » est donc un moyen d'enrichir le débat.

■ Jean Saglio, bénévole de La Cimade à Lyon

Selon les juges titulaires, le taux de refus de prolongation de la rétention varie entre 2,9 et 19,6 %

rédigées qui permettent de mieux saisir les ambiances, les relations interpersonnelles et les réactions individuelles. Les juristes ont expliqué les règles formalisées qui encadrent le travail des différents professionnels. Il fallait comprendre plus pratiquement le rôle et le travail de chacun des acteurs dans cette chaîne de production de décisions. Avec un corpus de deux ans, 400 séances et 2 000 décisions observés, on a pu présenter des premiers résultats.

Par exemple, 78,6% des séances sont estimées sereines, 14,2% tendues, et seulement 7,2% expéditives. Mais selon les juges titulaires, le taux de refus de prolongation de la rétention varie entre 2,9 et 19,6% ! Selon le représentant de la préfecture qui opère en séance, un retenu a également 7 fois plus de chance d'être libéré. Sans compter que le nombre de dossiers à traiter lors de la séance peut jouer aussi...

Voir le rapport complet de cette enquête sur www.lacimade.org

« Habiter la frontière »

Auteur de romans, de nouvelles, de chansons et de théâtre, Léonora Miano, écrivaine d'origine camerounaise, a souvent été invitée, surtout à l'étranger, à s'exprimer sur ses choix artistiques personnels et à commenter la situation des Noirs de France. Un recueil de ses conférences vient d'être publié sous le beau titre *Habiter la frontière*. C'est à cette occasion qu'elle a accepté de nous donner un aperçu de son travail d'écriture et de sa réflexion sur ce qu'elle nomme les identités frontalières.

En fonction de quelles expériences, de quelles rencontres ou de quelles intentions votre œuvre s'est-elle construite ?

Ce qui compte, c'est d'abord cela : écrire. Mon intention, lorsque je travaille, est de produire un texte conforme à ce que j'ai envisagé sur le plan esthétique, et d'être au plus près de ma propre vérité à ce moment-là. Pour le reste, je n'ai pas la prétention de croire qu'on change le monde à coup de livres. Pour l'instant, je suis habitée par des questions liées aux expériences subsahariennes et afrodescendantes, thématiques qu'il m'importe d'aborder du point de vue de l'intimité. Je suis tombée dans ce chaudron afrodiasporique il y a déjà longtemps, en découvrant des auteurs caribéens et afro-américains qui ont nourri mon imaginaire, alimenté ma réflexion sur moi-même.

Quel sens donnez-vous au terme « Afropéen » ?

Je l'ai adopté pour plusieurs raisons. La première est que ce terme était en usage dans certains milieux artistiques lorsque je suis arrivée en France dans les années 90. On se souvient, par exemple, du premier album du groupe belge Zap Mama, intitulé *Adventures in Afropea* Volume 1 (1993), ou du disque des rappeurs anglais de Cash Crew, *From An Afro-pean Perspective* (1996).

La deuxième raison pour laquelle j'utilise le mot Afropéen, est qu'il nomme une réalité particulière, qui ne peut être prise en compte sans être mentionnée de manière précise. Les Européens d'ascendance subsaharienne ne sont ni des Subsahariens au sens strict, ni des Afro-Américains. Ils ont une expérience propre : pour schématiser, disons que, contrairement aux autres Afrodescendants, ils ne sont pas forcément



« La frontière, telle que je la définis et l'habite, est l'endroit où les mondes se touchent, inlassablement. C'est le lieu de l'oscillation constante : d'un espace à l'autre, d'une sensibilité à l'autre, d'une vision du monde à l'autre (...) La frontière évoque la relation. Elle dit que les peuples se sont rencontrés, quelquefois dans la violence, la haine, le mépris, et, qu'en dépit de cela, ils ont enfanté du sens. Elle rappelle à ceux qui croient en la fixité des choses, des identités notamment, que non seulement la plante ne se réduit pas à ses racines, mais que ces dernières peuvent être rempotées, s'épanouir dans un nouveau sol. »

Extrait de *Habiter la frontière* de Léonora Miano

issus de l'esclavage colonial. Il existe, au sein de cette population, à la fois des descendants de Subsahariens déportés dans les Amériques, et des descendants de Subsahariens colonisés. Par ailleurs, ils appartiennent à une catégorie dont la présence a pu être tue, chose impossible dans la plupart des espaces américains – il y a quelques exceptions,

« J'écris dans l'écho des cultures qui m'habitent : africaine, européenne, africaine américaine, caribéenne. Tout cela vient naturellement se loger dans le texte. Mon esthétique est donc frontalière. »

comme le Mexique. Privés de représentation dans leurs pays, ils ont dû se tourner vers l'Afrique et vers les Amériques – la Caraïbe en fait partie – pour combler leurs manques, trouver des modèles.

La sensibilité afropéenne s'approprie toutes les cultures afros. L'Afropéen reconnaît que plusieurs matrices l'ont enfanté. Il convoque donc, pour se définir, toutes ces appartenances, et l'Europe en fait clairement partie. C'est une vision large, non

« Nous vivons dans un monde de grandes tensions identitaires. Je suis en faveur de la célébration des cultures dans ce qu'elles ont de particulier, mais j'ai très à cœur que ceci ne nous fasse jamais perdre de vue l'humain en tant qu'entité incompressible. »

raciale, qui tourne le dos au concept de nation, tel que l'Occident le comprend. J'aime imaginer que demain, des femmes et hommes politiques afropéens sauront faire advenir plus d'équité dans les relations entre les peuples, en raison de leurs appartenances multiples. Malheureusement, cette vision n'est pas encore celle du plus grand nombre, qui demeure attaché à l'idée de nation, en tant qu'il s'agirait d'un territoire bien délimité. Pour les Afropéens, la nation est, avant tout, un maillage humain. J'avoue que ceci me séduit... »

Propos recueillis par Françoise Ballanger



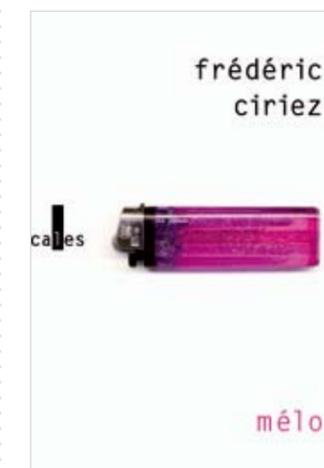
Habiter la frontière, l'Arche éditeur, 2012

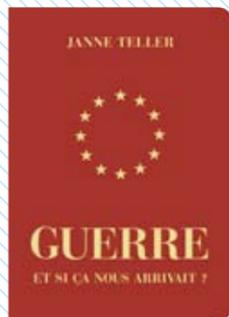
Voir Paris en trois couleurs

Frédéric Ciriez, *Mélo*, éd. Verticales, 2013, 324 pages, 20 €

Tel un retable en trois volets, le roman donne à voir trois personnages, étrangers l'un à l'autre mais pris dans un unique instant (la soirée du 30 avril 2013) et un même ensemble, celui de la grande ville, celle qui grouille d'histoires et de vies, celle qui brasse tout en un fascinant « mélo ». Ils sont donc trois à se partager successivement le récit, en se croisant à peine. D'abord, suicidé dans sa voiture, un syndicaliste quadragénaire. Puis « Parfait de Paris », un Congolais qui, de jour, conduit un camion poubelle et, de nuit, triomphe dans toute sa splendeur de « sapeur » magnifique. Enfin, Barbara, une jeune Chinoise, étudiante dans une école de commerce, qui traverse Paris en rollers, pour vendre aux touristes et aux passants toutes sortes de babioles. Tout le talent du romancier est de mettre en scène chacun des personnages à travers ses gestes, ses attitudes, quelques mots, sans aucune analyse psychologique pesante : l'essentiel est de les regarder évoluer, avec un regard aiguisé, minutieux, empathique. Au-delà des personnages du premier plan, le récit est une invitation à prolonger ce regard, en le portant sur le décor, sur les milliers de choses et de gens qui font la vie de Paris, un soir de printemps... Tout cela comme en glissant, au rythme lent de la voiture, du camion, des rollers, dans un étourdissant mouvement porté par une écriture virtuose, virevoltante et fluide.

■ Françoise Ballanger





Exercice d'empathie

On dirait un passeport. C'est un livre. Janne Teller a travaillé sur les conflits internationaux pour les Nations unies et l'Union européenne. Avant de s'attacher à rappeler par l'écriture des « valeurs philosophiques » hélas délaissées, dont « agissez envers les autres comme vous aimeriez qu'ils agissent envers vous »... Imagine, suggère l'auteure danoise à ses lecteurs adolescents, que l'Union européenne a échoué. La France est une dictature. C'est la guerre. Les bombes détruisent ta ville. Tu perds des êtres chers. Tu survivis. La faim, le froid, la peur te saisissent au ventre sans relâche. Ta famille prend le risque de migrer sur l'autre rive de la Méditerranée, qui accueille des réfugiés. Vous êtes nombreux. Votre demande d'asile traîne. Tu ne connais pas la langue, tu ne peux pas aller à l'école. La pauvreté devient une fatalité, on te regarde comme un intrus, « ta vie n'est pas du tout ce qu'elle aurait dû être ». Cette fiction, en renversant les perspectives, amène chaque lecteur à éprouver une condition et des épreuves bien réelles. Celles des enfants réfugiés en France. Si le livre éveille un sentiment d'empathie, c'est qu'il nous faut comprendre les migrants, il en va de notre humanité, souligne Janne Teller. Et rien ne sert de camoufler la réalité. La nouvelle génération européenne doit, au contraire, en avoir pleinement conscience. — **Maya Blanc**

Janne Teller, ill. Jean-François Martin, Guerre, et si ça nous arrivait ?, éd. Les Grandes Personnes, 2012, 60 p., dès 12 ans.



Vaincre les préjugés !

Clairement structuré en 13 chapitres qui abordent l'immigration selon des angles différents, aussi bien économiques que philosophiques, historiques, pratiques ou juridiques, cet ouvrage documentaire destiné aux adolescents est construit à partir des questions que les jeunes peuvent se poser. En répondant à ces presque 150 interrogations, les auteurs parviennent à dresser un panorama très complet des phénomènes migratoires et des enjeux qu'ils représentent pour les pays d'accueil comme pour les pays d'origine. Les réponses sont synthétiques et les définitions très claires, ce qui rend le propos toujours accessible, tout en étant solidement argumenté et efficace pour déconstruire nombre de préjugés. La dernière partie permet d'inciter à approfondir les questions, à travers un ensemble de ressources (livres, films, sites internet...) tout à fait pertinentes. Typographie et mise en pages concourent à la lisibilité, tandis qu'une illustration élégante, humoristique et parfois décalée donne toute sa séduction à un ouvrage qui devrait toucher un large public, y compris des adultes. — **F. B.**

Mustapha Harzoune, Samia Messaoudi, ill. Hervé Pinel, Vivons ensemble : pour répondre aux questions des enfants sur l'immigration, Albin Michel Jeunesse, 2012, 208 p., 19,90 €



Les dessins témoignent

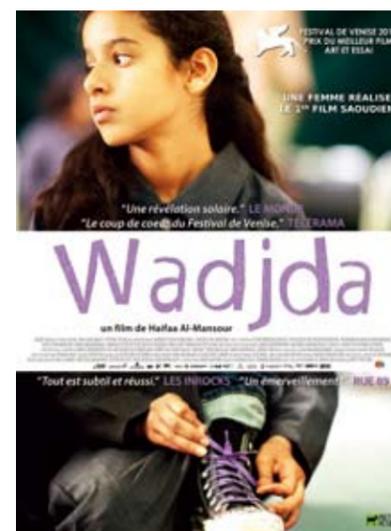
Dessinateur de presse, Lionel Brouck a collaboré à divers journaux dont *Le Monde*, *Siné Hebdo*, *Politis*, *l'Humanité*. Une de ses spécialités est le reportage dessiné. Pas une BD, mais des dessins et des textes qui racontent « les luttes multiples, sporadiques ou au long cours, menées par ceux qui prennent de plein fouet les soubresauts dévastateurs d'un système moribond : les étrangers... ». En 2010, il publiait *Voyage au bout de l'envers*. En 2012, il publie *Ici on broie du noir*. Témoignages et hommages aux luttes des migrants et aux diverses associations et personnes qui partagent leurs luttes. La Cimade y est citée pour le Mesnil-Amelot, pour La quinzaine de soutien aux sans papiers à Montpellier et, en page de couverture, pour le slogan « Il n'y a pas d'étrangers sur cette terre ». Elle côtoie RESF, des comités de soutien, des élus, la CGT, Droit devant, la LDH, le DAL... Ce reportage couvre la période, allant du 28 septembre 2010 jusqu'à l'été 2011. L'album se termine par le parcours de Madassa, jeune Malien, jusqu'à l'obtention d'un titre de séjour d'un an qui lui permet de retourner pour quelques mois au Mali et de s'y marier. Lionel Brouck l'accompagne et promet un nouvel album. — **Didier WEILL**

Lionel Brouck, Ici, on broie du Noir, du coloré, du Rom, du pauvre, du mal logé, du jeune... mais ils résistent, éditeur L. Brouck, 44 p.

Pour les particuliers 8 € + 2 € de frais de port à commander à Brouck, lionel.brouck@wanadoo.fr
Pour les collectifs et comités de soutien : *Voyage au bout de l'envers* 2 €, *Ici on broie du noir* 3 € à commander à : 2cordo@wanadoo.fr

UN ÉMOUVANT TÉMOIGNAGE D'ESPOIR

WADJDA DE HAIFAA AL MANSOUR



Dans une société « très conservatrice, tribale, très religieuse, cela prend du temps de couper avec la tradition » a déclaré la réalisatrice saoudienne de 38 ans, après avoir reçu le Prix du Meilleur Film Art et Essai au Festival de Venise en 2012.

Son film raconte le parcours de Wadjda, une fillette de dix ans qui veut à tout prix s'acheter un vélo pour faire la course avec son copain de jeu Abdallah. Pour réaliser ce rêve, elle cherche à gagner de l'argent par tous les moyens. C'est ainsi qu'elle participe à un concours de récitation du Coran avec psalmodie. La place des femmes dans la monarchie saoudienne avait été le thème, après son court-métrage *Who?* (2004), d'un documentaire réalisé par Haifaa Al Mansour en 2005. Se lancer dans la fiction a été son défi, pour convaincre qu'il était possible de faire un film en Arabie Saoudite, où il n'y a pas d'industrie cinématographique ! La réalisatrice a pu bénéficier de capitaux français et allemands, égale-

ment égyptiens, pour tourner dans son pays un film, qui sent quelque peu le souffre, puisqu'il remet en cause les rigidités de la société dominée par les hommes et les préceptes religieux, qui renforcent leur pouvoir. Trois figures féminines émergent dans cette histoire, racontée avec subtilité et fraîcheur : la jeune Wadjda (Waad Mohammed), la mère (Reem Abdullah, superbe actrice célèbre de la télévision saoudienne), M^{me} Hussa (Ahd). Le père (Sultan Al Assaf) apparaît peu à l'écran. Homme chaleureux envers sa fille, qu'il encourage par son attitude libérale, il décide de prendre une seconde épouse pour avoir un héritier mâle, plongeant sa « première épouse » dans le désarroi. Il y a aussi Abdallah (Al Gohani), le jeune garçon, qui représente aux côtés de Wadjda, l'avenir d'une Arabie Saoudite libérée de ses structures passées.

La jeune actrice, qui incarne Wadjda, est d'un naturel désarmant, d'une détermination telle qu'on craint chaque fois pour elle. Sa

résistance aux brimades de l'institutrice, qui à elle seule symbolise les contraintes morales et politiques, est confondante de naïveté et de séduction. Elle exprime une fine connaissance psychologique des adultes, et développe également un sens des affaires tout... oriental ! Une autre qualité du film est peut-être aussi le style du récit, qui prend les allures d'un conte. Déjà, au début du film, l'apparition du vélo, qui se déplace sur une camionnette à travers la ville, exerce une force d'attraction telle que Wadjda est fascinée et se précipite pour le retrouver. L'utilisation de l'espace dans une ville quasiment déserte est très bien restituée par des plans larges et une grande profondeur de champ. La fin du film exprime très bien l'ouverture au monde : la jeune fille s'arrête à une croisée de routes, et son ami Abdallah la regarde en souriant. Un film, qui dit l'espoir et le renouveau, malgré la dureté du présent. — **Alain Le Goanvic, Pro-fil**



PRO-FIL

est une association d'inspiration protestante, mais ouverte à tous, qui entend promouvoir le film comme témoin de notre temps et dont les activités reposent sur plusieurs groupes locaux, répartis à travers toute la France. Pro-Fil organise également des rencontres entre théologiens, professionnels du cinéma et cinéphiles sur le rôle et l'importance de l'expression cinématographique dans la connaissance du monde contemporain.



LA PHOTO DE CAUSES COMMUNES

Europa inch'Allah



Patras, cette ville portuaire à l'ouest de la Grèce est un lieu de transit sur la route d'une Europe rêvée, « Europa inch'Allah ». Stephanos Mangriotis est un jeune photographe, co-fondateur du collectif Dekadrage à Marseille. Ses origines grecques et sud-africaines l'ont amené dès ses débuts à travailler autour des notions de frontière, identité et migration. Dans son travail, il cherche à être en prise avec une réalité sociale et aborde ses sujets d'une façon sensible et parfois symbolique.

Pour plus d'informations:
www.dekadrage.org et
www.imagesplurielles.com

[HTTP://OSONS-SAVOIR.COM/WEBDOC/](http://osons-savoir.com/webdoc/)

« De l'autre côté », voyage multimédia dans la forteresse Europe

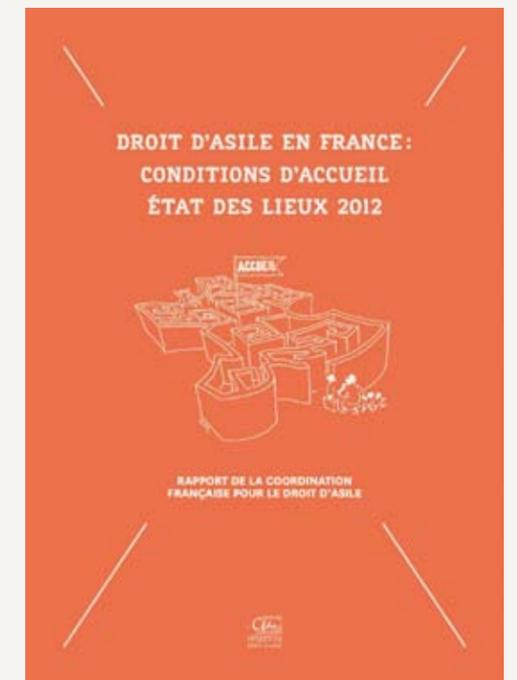
Convaincue que les médias traditionnels informent trop peu ou mal l'opinion publique sur les politiques migratoires mises en œuvre par l'Europe, l'association Osons savoir a conçu cet outil multimédia pour montrer d'autres images et faire entendre d'autres voix : celles des militants et des spécialistes, qui agissent aux côtés des migrants, et dont les analyses sont difficilement médiatisées. Le partenariat avec Attac, La Cimade, la Fasti, la LDH, Les Amoureux au ban public, les réseaux Terra et Migreurop, Ritimo... a permis de tourner les vidéos, qui décrivent la situation à Lampedusa, analysent les raisons et les méthodes de construction de « la forteresse Europe », ou tracent la perspective d'une mobilité sans frontières. La navigation propose de parcourir, pour un bref aperçu ou pour approfondir certaines thématiques, un grand nombre de documents proposés par les différents partenaires : films complémentaires, photos, articles de presse, articles associatifs, sélection de films et de livres. Europe oblige : l'internaute dispose d'un choix de sous-titres en français, anglais, italien et espagnol pour les épisodes principaux. — F. B.

DISPOSITIF D'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE

Un état des lieux minutieux et édifiant

Après plusieurs mois d'enquête dans 15 départements de 31 régions, la CFDA dévoile très concrètement les parcours du combattant, que doivent mener les demandeurs d'asile. Parcours toujours complexes et inhumains, mais très aléatoires et divers tant les pratiques des administrations et des associations sont hétérogènes d'un département à un autre. Partout, la CFDA a pu constater que les logiques administratives, rendues plus lourdes et complexes par les réformes de ces dernières années, prennent le pas sur l'impératif d'accueillir et de protéger ces hommes et femmes vulnérables. En effet, au lieu d'améliorer l'efficacité du dispositif d'accueil, d'en réduire le coût et les délais, les réformes mises en œuvre récemment n'ont conduit qu'à exclure de plus en plus de demandeurs et à faire peser sur les associations les défaillances de l'État. Des milliers de demandeurs d'asile, familles comprises, sont ainsi aujourd'hui à la rue, contraintes de se tourner vers l'hébergement d'urgence ou les associations. Ce sont les associations également, qui prennent en charge l'accompagnement social que les plateformes d'accueil, gérées directement par l'Ofii ou bien déléguées à des associations financées par l'État, ne veulent plus faire faute de moyens : la domiciliation, l'aide au récit etc. Au nom de la réduction des coûts et des risques de dérive, l'État trie les demandeurs et sabre dans les missions d'accompagnement. Or si le service rendu aux demandeurs d'asile est toujours plus défaillant, alors même que leur nombre est stable, le dispositif continue de coûter très cher à cause

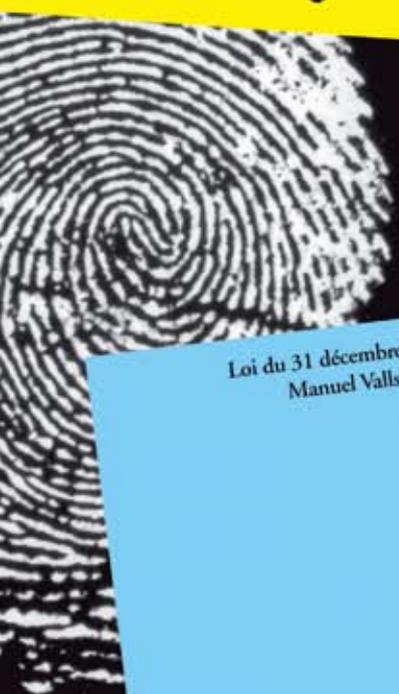
notamment des mécanismes de contrôle et de dissuasion mis en place. C'est un des pans passionnants de ce rapport : comment les associations agissent auprès des demandeurs d'asile face à un système complètement désorganisé et inefficace, mais contrôlé toujours par l'État. L'enquête a été conduite auprès de plus de 40 associations au rôle et au poids différents : nationales, locales, militantes ou caritatives. Quels choix, quelles marges de manœuvre ont-elles ? Comment résister à la pression financière, lorsqu'on est financé par l'État pour une série de missions étroites et qu'on souhaiterait en faire plus ? Comment accueillir tous les exclus du dispositif, quand il n'y a presque aucun financement possible ou quand le tissu associatif local est trop faible ? Doit-on pallier véritablement les défaillances de l'État ? Comment agir autrement quand on a en face de soi des personnes en situation d'urgence ? Ce rapport n'est donc pas un énième état des lieux dénonçant les dernières détériorations du dispositif d'accueil des demandeurs d'asile. En racontant les mille histoires rapportées par les associations à Rouen, Angers ou Dijon, non seulement ce rapport questionne en profondeur les dysfonctionnements d'un dispositif qu'il faut revoir de fond en comble, mais il ouvre le débat sur les stratégies et propositions des associations, qui sont aujourd'hui trop peu écoutées par les pouvoirs publics malgré leur rôle indispensable. Le rapport dénonce ainsi « une logique technocratique, parfois sourde et aveugle, qui n'entend



pas ou ne veut plus entendre ce que la société civile peut dire et conseiller, ce que les associations, dans leur diversité, leurs forces, leurs fragilités ou leurs maladroites, peuvent analyser et comprendre des raisons de cette dégradation, ce que les associations peuvent imaginer comme propositions concrètes pour y faire face. » La CFDA conclut d'ailleurs par 15 conditions minimales pour un droit d'asile. Il faut espérer que ce collectif d'associations sera entendu lors d'une réforme du droit d'asile que l'on souhaite prochaine. — Agathe Marin

Commander le rapport sur le site de La Cimade <http://www.lacimade.org>

Sans cesse réédité toujours aussi mauvais ! *



« Du suspens et de l'horreur » – *La gazette auvergnate*

« Cauchemardesque et terrifiant » – *Courrier du soir*

« Un dosage savant entre l'ubuesque et l'apocalyptique » – *Le plume et le couteau*

« Un thriller dont on ne se lasse pas » – *Noir alibi*

« Quand le fantastique s'immisce dans la réalité » – *Le Républicain francilien*

* Pour tout achat sur www.editionsrepression.gouv.fr recevez gratuitement les versions Sarkozy I de 2003, Sarkozy II de 2006, Hortefeux de 2007, Besson-Hortefeux-Guéant de 2011.

La Cimade espère qu'en 2013 verra le jour une véritable nouvelle édition du CESEDA. Il est urgent de réécrire cette loi fondée sur une approche sécuritaire pour réussir à mettre fin à l'injustice, à l'arbitraire et à l'inhumanité que subissent actuellement les personnes étrangères en France.

La Cimade a publié en ce sens 40 propositions pour inventer une politique d'hospitalité.